

RAPPORT DE GESTION 2024

 FONDATION
DES
PARKINGS



Message du Président du Conseil de Fondation	2
Message du Directeur général	3
Gouvernance	4
Ressources humaines	10
Cartes des prestations de stationnement	14
Activité en chiffres	16
Evolution 2015-2024	26
Développement commercial	28
Développement durable	32
Projets	34
Focus	
• Extension des bureaux de la Fondation	38
• Communes : présentation des services de la Fondation et co-organisation du Forum Communes en partenariat avec les TPG	40
• Edition d'un guide de construction et rénovation des parkings	41
• Déploiement de la nouvelle charte signalétique	44
• Reprise en gestion du parking Louis-Favre 41	46
• Dématérialisation des macarons de stationnement annuels	47
• Nouvelle solution de contrôle pour les parkings privés	50
• Evolutions de velocity.ch	51
• Nouvelles vélostations à Genève	52
• 20 ans d'évolution du Service du Stationnement	53
• Campagne "Stop-agressions"	54
Etats financiers consolidés au 31 décembre 2024	56
Rapport de l'organe de révision	93



du Président du Conseil de Fondation

La Fondation des Parkings, un acteur clé de la mobilité

La Fondation des Parkings joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs de mobilité et de transfert modal du canton de Genève. En 2024, elle confirme son engage-

ment et ses ambitions pour répondre aux enjeux de mobilité du territoire.

La convention d'objectifs signée entre le Conseil de Fondation et le Canton de Genève en 2024 définit une série de projets ambitieux qui se concrétiseront pour les quatre prochaines années. Parmi ces projets, la Fondation prévoit la construction de 2'500 nouvelles places P+R, ainsi que la gestion de 2'000 places P+R situées hors du canton.

La Fondation élargira également son offre de macarons de stationnement pour les professionnels, tout en simplifiant la gestion des macarons habitants et journaliers grâce à la dématérialisation. Cette évolution facilitera leur acquisition et simplifiera le contrôle du stationnement sur la voie publique.

De plus, la Fondation mettra en place 10 parkings motos et 20 vélostations, dont 200 places pour vélos-cargo. Le réseau de bornes de recharge électrique sera également étendu avec l'ajout de nouvelles stations, en complément des 450 infrastructures déjà existantes dans ses parkings.

Le Département Travaux & Planification a finalisé les études et déposé le projet de loi pour la création du futur P+R P47 situé à proximité de

l'aéroport, le long de la voie du futur tram 15. Ce P+R comprendra 670 places de stationnement pour les voitures, 64 places pour les deux-roues motorisés et une vélostation. Par ailleurs, les études du futur P+R Trèfle Blanc, un parking de près de 1'000 places, situé à un carrefour stratégique entre l'autoroute de contournement, le Léman Express et le tram, ont été finalisées. Le dépôt du permis de construire est prévu pour 2025.

En parallèle, la Fondation étudie la réalisation de quatre autres parkings dans les communes de Bernex (Goutte Saint-Mathieu et Vailly), Hermance et Satigny, qui verront prochainement le jour.

En 2024, le rez-de-chaussée du P+R Étoile a été transformé pour aménager une cantine destinée au personnel, une nouvelle salle de conférence et plusieurs espaces de travail. Cette transformation marque une étape vers le projet de rassembler l'ensemble des départements de la Fondation sur le site de l'Etoile.

L'État de Genève et les Communes du Canton trouvent dans la Fondation des Parkings un partenaire solide et dynamique, contribuant activement à la mise en œuvre des objectifs de mobilité au service de la population.

Je tiens à exprimer ma gratitude au Conseil de Fondation, récemment renouvelé, pour son engagement et son sens des responsabilités. Mes remerciements vont également à la direction et à l'ensemble des collaborateurs pour leur travail soutenu et leur implication dans les activités de la Fondation.

Antoine de Raemy



du Directeur général

La Fondation des Parkings a poursuivi son développement en 2024 avec une augmentation de son chiffre d'affaires d'une part et une prise de participation majoritaire dans l'actionnariat de deux parkings d'autre part. Des efforts importants ont été déployés afin de nous préparer à mener de nombreux projets et d'adapter notre organisation pour lui permettre de faire face à une croissance constante.

Nous avons commencé la mise en œuvre du plan d'actions du stationnement 2024-2028, qui nous demandera des efforts conséquents afin d'étendre notre offre et de répondre aux besoins croissants de la région en termes de mobilité. Il comprend notamment la construction de plusieurs P+R, vélostations et parkings motos.

Nous avons publié un guide pour la construction et rénovation des parkings afin d'améliorer la qualité des ouvrages et de répondre aux enjeux environnementaux. Cette publication a eu un grand succès et sera traduite en allemand à la demande de nos confrères d'outre-Sarine.

Une campagne de communication a été menée pour stopper les agressions contre nos agents du stationnement, avec des effets concrets et positifs. Nous poursuivons par ailleurs nos actions pour renforcer l'image de la Fondation des Parkings et consolider notre position de leader de la branche, en particulier auprès des communes genevoises.

Ce rapport annuel montre l'étendue de notre activité, la variété de nos projets, l'importance de notre développement commercial et l'évolution de nos différents produits. La Fondation des Parkings poursuit son engagement pour un développement des solutions de stationnement dans le but d'améliorer la mobilité ainsi que la qualité de vie dans notre région.

Damien Zuber

GOUVERNANCE

La gouvernance de la Fondation des Parkings est assurée par le Conseil de Fondation, le Bureau du Conseil et la Direction.

Le Conseil de Fondation*

Les membres sont désignés par le Conseil d'Etat (CE), le Conseil administratif de la Ville de Genève (VG), l'Association des communes genevoises (ACG) ainsi que chaque parti représenté au Grand Conseil (GC).

Président

Antoine de Raemy (CE)

Vice-président

Claude Miffon (CE)

Membres

Jean Berthet (GC), Parti Socialiste

Martine Casutt-Etter (GC), Le Centre

Christian Flury (GC), Mouvement Citoyens Genevois

Philippe Krebs (VG)

Isabelle Rasmussen (ACG)

Dominique Tinguely (GC), Les Vert.e.s

Jusqu'au 31 janvier 2024

Elisabeth Chatelain (CE)

Nicolas de Saussure (CE)

Jérémy Gardiol (GC), Union Démocratique du Centre

Nathalie Hardyn (CE)

Asma Hovagemyan (CE)

Dominique Leuba (CE)

Jacques Moret (VG)

Cécilia Zaugg (GC), Ensemble à Gauche

Dès le 1^{er} février 2024

Caroline Aeschmann (CE)

Guylaine Antille (CE)

Karine Hermenier Castro (GC), Union Démocratique du Centre

Adrian Houriet (CE)

Magali Mugnier (CE)

Maxime Provini (GC), Parti Libéral-Radical

Emilie Roux (VG)

Michèle Sonzogni (GC), Libertés et Justice Sociale

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2024.

*Composition jusqu'au 31 janvier 2029

Le Bureau

Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de :

Antoine de Raemy

Claude Miffon

Jusqu'au 31 janvier 2024

Elisabeth Chatelain

Nathalie Hardyn

Nicolas de Saussure

Dès le 1^{er} février 2024

Martine Casutt-Etter

Isabelle Rasmussen

Dominique Tinguely

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu sept séances en 2024.

L'organe de révision

Dans sa séance du 4 mars 2024, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a reconduit le mandat à la société Deloitte SA en tant que contrôleur aux comptes pour l'exercice 2024.

La Direction

Damien Zuber, Directeur général

Laurent Drême, Directeur Travaux & Planification

Jeanne Baur, Directrice Exploitation

Gaëtan Mascali, Directeur Service du Stationnement

Stéphane Bertossa, Directeur Administration & Finances

Gilles Marcoz, Directeur Systèmes d'Information



De g. à d.: Gaëtan Mascali, Jeanne Baur, Laurent Drême, Damien Zuber, Stéphane Bertossa, Gilles Marcoz

Domaines d'activité

Travaux & Planification

- Planification stratégique d'ouvrages
- Etudes préliminaires et préparation des dossiers projets
- Procédures d'autorisations de construire
- Préparation des projets de loi pour le financement des constructions
- Construction de parkings
- Procédures et suivi des travaux d'entretien lourd
- Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction, l'aménagement et l'équipement des parkings

Exploitation

- Conseil et accompagnement
- Centre de contrôle – vidéosurveillance 24h/24, 7j/7
- Maintenance technique (bâtiments, systèmes de péage, horodateurs)
- Interventions et rondes sur sites
- Contrôle du stationnement sur domaine privé
- Patrouilles de sécurité
- Nettoyage et contrôle qualité
- Spécifications, tests, mise en œuvre et maintenance de solutions d'accès et de paiement du stationnement
- Systèmes de paiement et d'accès aux vélostations : velocity.ch

Service du Stationnement

- Contrôle du stationnement sur le domaine public :
 - Ville de Genève
 - Ville de Carouge
 - Commune de Satigny

Administration & Finances

- Planification financière et gestion comptable
- Contrôle de gestion
- Gestion administrative et financière de mandats tiers
- Gestion des abonnés
- Gestion des macarons annuels Habitants et Professionnels
- Gestion des macarons multizones journaliers

Systèmes d'Information

- Définition de la stratégie en matière de systèmes d'information
- Mise en œuvre et maintenance des moyens informatiques
- Implémentation de nouveaux services numériques à destination des clients et partenaires
- Support de la méthode et des outils de gestion de projets





VÉGÉTALISATION D'UN PARKING

Evolution des effectifs

Département	2024	2023	2022
Direction générale	12	11	11
Travaux & Planification	6	5	6
Exploitation	56	55	51
Service du stationnement	81	76	83
Administration & Finances	27	24	25
Systèmes d'Information	17	16	15
Apprentis	6	6	6
Total au 31 décembre	205	193	197
Effectif Hommes	120	116	119
Effectif Femmes	85	77	78

La Fondation des Parkings (FP) a de nouveau reçu le label « 1+ pour tous » pour l'année 2024. Ce label distingue les entreprises qui recrutent, à compétences égales, des personnes au chômage ou en recherche d'emploi et s'engagent ainsi en faveur de l'intégration par le travail à Genève.

La FP est activement engagée dans la formation d'apprentis dans plusieurs domaines :

- employé de commerce ;
- agent relation client ;
- informaticien exploitation et infrastructure ;
- médiaticien.

Elle offre à ses apprenants une formation et un suivi de qualité, afin de les préparer à l'obtention de leur certificat fédéral ou leur maturité professionnelle intégrée ainsi qu'à leur entrée dans la vie professionnelle.



Gestion de la santé au travail et formation

Au cours de l'année 2024, le service des ressources humaines a veillé à maintenir un climat de travail aligné sur les valeurs fondamentales inscrites dans la charte de la Fondation des Parkings (FP): solidarité, bienveillance, intégrité et professionnalisme. Les principales actions entreprises ont concerné les domaines suivants :

1. Sensibilisation au risque de harcèlement

Les formations dédiées aux nouveaux collaborateurs se poursuivent, afin de renforcer la vigilance de tous et la prévention des comportements inappropriés.

2. Qualité de la relation client

Le personnel en contact avec la clientèle, notamment dans les services d'accueil et de gestion, a bénéficié de formations spécifiques axées sur l'amélioration de la relation client.

3. Optimisation du climat de travail

Plusieurs mesures ont été mises en place pour favoriser un environnement de travail serein et propice à la santé mentale, notamment :

- organisation d'une étude d'opinion auprès de l'ensemble des collaborateurs (la dernière étude ayant été réalisée en 2017), afin d'évaluer les évolutions et identifier les axes de progression ;
- mise en place de formations ciblées et de coachings en gestion du stress et résolution des conflits.

4. Continuité du programme de gestion de la santé mis en place en 2023

En encourageant la prévention, l'accompagnement personnalisé et la réactivité face aux situations difficiles, la FP favorise un environnement professionnel où chaque employé se sent soutenu et respecté.

Ces actions témoignent de l'engagement continu de la Direction à accompagner et soutenir les collaborateurs dans un cadre respectueux et valorisant. La FP est convaincue que ces initiatives contribuent durablement à la performance collective et à l'épanouissement professionnel de chacun.



gepark.ch

Pay by Mobile

multipark.ch

GE 123 456

multipark.ch

P

velocity

Icons: Scooter, Bicycle, E-bike



DÉMATÉRIALISATION

ACTIVITÉ EN CHIFFRES

Parcs relais

P+R	Voitures**	Voitures électriques	Voitures Mobility	Motos***	Motos électriques	Vélos
P+R Bachet-Praille	201			16		63
P+R Bernex	266	4	1	26		62
P+R Bout-du-Monde	90					
P+R Etoile	561	18	6	64		52
P+R Frontenex	26					
P+R Genève-Plage	887	18		22		178
P+R Moillesulaz	366	12	1	20		39
P+R Pré-Bois	79					14
P+R Sécheron	421	18		47		55
P+R Sous-Moulin	888	18				144
P+R Trèfle-Blanc	241			25		
P+R Tuileries	37			2		
P+R Vailly	278	6		8		26
P+R Veyrier Douane	84			16		40
Sous-total places	4 425	94	8	246	0	673
Nombre de parkings	14	7	3	10	0	10
P+R Balexert*	300					
P+R Ikea*	100					
P+R Les Mouilles*	103		8			
P+R P26*	200					
P+R P47*	50					
P+R Versoix*	78					
Sous-total places	831	0	8	0	0	0
Nombre de parkings	6	0	1	0	0	0
Total places	5 256	94	16	246	0	673
Nombre total de parkings	20	7	4	10	0	10

* La Fondation gère un quota d'abonnements P+R dans ces parkings mais n'en assure pas l'exploitation.

** Y compris les voitures électriques et Mobility

*** Y compris les motos électriques

Parkings habitants et publics de la Fondation

Parkings	Voitures*	Voitures électriques	Voitures Mobility	Motos**	Motos électriques	Vélos
Alpes	243	10	1	103		
Butini	566	12		48	2	
Gare de Chêne-Bourg	497	12	6	131	8	
Gazomètres	321	6	10	62	2	
Grandes-Communes	295			44		44
Saint-Antoine	451	32	9	114	6	77
Tilleuls	405	2	3	49		
Vengeron Sous-Voie	35			65		
Vieux-Moulin	188			34		
Total places	3 001	74	29	650	18	121
Nombre de parkings	9	6	5	9	4	2

* Incluent les véhicules électriques et Mobility

** Incluent les motos électriques

Parkings de tiers

Parkings	Voitures*		Voitures électriques	Voitures Mobility	Motos**	Motos électriques	Vélos
	Places	Parkings					
Acacias 45	34						
A.M.- Mirany 20	34						
Arbères	625	6		45			
Centre Communal de Carouge	238	18	1	24			
Centre sportif des Evaux	138						
Champel Park	92						
Cornavin	839	20	26	126	6		
Daniel-Ihly 15-21	13						
David-Dufour	438	10		102		78	
Gare des Eaux-Vives	482	5	7	136			
Edouard-Olivet	87						
Fontenette	112			69			
H-Cluse	460	3	2				
H-Extérieurs (9 parkings)	1 524			219			
H-Nord	318						
H-Tour 8	40	1		22		16	
Hepia	186	11		30			
Hippomène	168			22		56	
Hôtel des Finances	325	14		114	1	89	
La Chapelle	96		1				
Lancy (5 parkings)	753	10	2	9			
Lombard	735	13	6	91		49	
Maison int. de l'environnement	489			8			
Meyrin Village	110						
Nations	1 162	5	2	69			
Octroi	298	18	10	26			
Parc des Eaux-Vives (GIM)	64						
Place de Pont-Rouge	354			75			
Plainpalais	759	18	12	76	6	45	
Point Favre	48	1		3			
Quai Ernest-Ansermet	585	10		102			
Sardaigne	323		6				
Service des sports Ville de Genève (6 parkings)	668						
Skylab	147			2			
Sports	218	6		58			
Square du Stand	199		2	43		32	
Uni-Dufour	184	10		32		48	
Uni-Mail	169	10	6	56			
Val d'Arve	246	6		8			
Vergers	428	6	2	54			
Vibert	215			24			
Vieux-Lully	25			4			
Ville de Versoix (7 parkings)	759	15					
Total places	18 051	237	86	1 709	13	413	
Nombre de parkings	80	28	15	32	3	8	

* Incluent les véhicules électriques et Mobility

** Incluent les motos électriques

Parkings privés de l'Etat de Genève

Secteurs	Voitures*		Voitures électriques		Voitures Mobility		Motos**		Motos électriques	
	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings	Places	Parkings
Hyper-centre (A)	119	7					38	2		
Centre-ville (B)	677	12	6	1	2	1	24	2		
Ville (C)	1 442	35	3	2	5	2	41	3	2	1
Ville-Périphérie (D)	741	16								
Périphérie (E)	1 857	34	4	1			10	2		
Total	4 836	104	13	4	7	3	113	9	2	1

* Incluent les véhicules électriques et Mobility ** Incluent les motos électriques

Vélostations

Vélostations	Vélos	Adresse	Commune
CFF Cornavin	148	Place de Montbrillant 4	Genève
Eaux-Vives Sud	195	Route de Chêne 7	Genève
Gare de Chêne-Bourg	204	Place de la Gare 5	Chêne-Bourg
Lancy-Bachet	238	Chemin du Gui	Lancy
Lancy-Pont-Rouge	843	Place de Pont-Rouge 5	Lancy
Montbrillant	332	Place de Montbrillant 2	Genève
Aarau	530	Bahnhofplatz 3a	Aarau
Bellinzone	112	Viale Stazione 36b	Bellinzone
Buchs	89	Bahnhofplatz 3	Buchs
Bulle	241	Place de la Gare 16	Bulle
Bussigny	23	Place de la Gare 1	Bussigny
Chur Bahnhof	270	Gürtelstrasse 24	Chur
Chur Bahnhof	80	Bahnhofplatz 7	Chur
Coppet	50	Rue de la Gare 90	Coppet
Delémont	109	Place de la Gare 9	Delémont
Épalinges-Croisettes	16	Route de la Corniche 2	Épalinges
Fribourg Poste-Tivoli	133	Avenue de Tivoli 3	Fribourg
Güterbahnhof Bülach	75	Schaffhauserstrasse 93	Bülach
Interlaken	90	Bahnhofstrasse 28	Interlaken
Lausanne Gare	166	Avenue de la Gare 43b	Lausanne
La Sarraz Gare CFF	73	Route d'Eclépens	La Sarraz
Nanikon-Greifensee Bahnhof	85	Stationsstrasse 54	Nänikon
Neuchâtel Gare-Nord	78	Place Blaise-Cendrars 3	Neuchâtel
Neuchâtel Centre-Ville Est	119	Faubourg du Lac 3	Neuchâtel
Rapperswil Bahnhof	14	Rietstrasse 2	Rapperswil-Jona
Schaan Bahnhof - Liechtenstein	100	Postplatz 5	Schaan
SG Fachhochschule	350	Lagerstrasse 8	Saint-Gall
SG Hauptpost	90	Bahnhofplatz 7	Saint-Gall
Sion - Potences	56	Rue de l'Envol	Sion
Sion - Gare Sud	44	Rue de l'Industrie 8	Sion
Thoune	380	Am Bahnhof	Thoune
Versoix	116	Rue des Moulins 41	Versoix
Vevey gare	158	Passage Saint-Antoine	Vevey
Winterthour - Gleis 3	134	Bahnhofplatz 5	Winterthour
Winterthour - Rudolfstrasse	706	Rudolfstrasse 18	Winterthour
Winterthour - Stellwerk	798	Bahnhofplatz 17	Winterthour
Yverdon-les-Bains Gare	175	Avenue de la Gare	Yverdon-les-Bains
Zofingen	353	Unter Grabenstrasse 28	Zofingue
Total places	7 773		

Places de stationnement sous gestion hors voie publique

Typologies		Parkings Fondation	Parkings de tiers	Parkings privés Etat	Vélostations	Total
Voitures	Nbre parkings	29	80	104		213
	Nbre de places	8 257	18 051	4 836		31 144
<i>Dont voitures électriques</i>	<i>Nbre parkings</i>	<i>13</i>	<i>28</i>	<i>4</i>		<i>45</i>
	<i>Nbre de places</i>	<i>168</i>	<i>237</i>	<i>13</i>		<i>418</i>
<i>Dont voitures Mobility</i>	<i>Nbre parkings</i>	<i>9</i>	<i>15</i>	<i>3</i>		<i>27</i>
	<i>Nbre de places</i>	<i>45</i>	<i>86</i>	<i>7</i>		<i>138</i>
Motos	Nbre parkings	19	32	9		60
	Nbre de places	896	1 709	113		2 718
<i>Dont motos électriques</i>	<i>Nbre parkings</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>1</i>		<i>8</i>
	<i>Nbre de places</i>	<i>18</i>	<i>13</i>	<i>2</i>		<i>33</i>
Vélos	Nbre parkings	12	8		38	58
	Nbre de places	794	413		7 773	8 980

Places de stationnement sous gestion sur la voie publique*

Communes	Places gratuites limitées	Places gratuites illimitées	Places payantes	Cases dites de livraison	Places motos
Ville de Genève	16 326	23	3 706	1 220	15 672
Carouge	1 869	116	258	106	2 058
Lancy	2 342	61	252	41	1 120
Vernier	1 944	74	82	46	535
Versoix	789	0	115	23	294
Total	23 270	274	4 413	1 436	19 679

* Dans les communes où la Fondation a une activité de contrôle ou de gestion des infrastructures de paiement. Note: la commune de Satigny, pour laquelle l'inventaire des places n'est pas disponible, fait également partie du périmètre d'activité de la Fondation.

Source: Office cantonal des transports, système d'information du territoire à Genève (SITG), février 2024.

Total des places sous gestion

Typologies	Parkings et vélostations	Voie publique	Total
Voitures	31 144	27 247	58 391
Motos	2 718	19 144	21 862
Vélos	8 980		8 980
Total	42 842	46 391	89 233

Nombre d'abonnements et baux

Types de parking	Voitures	Motos
Parkings de la Fondation		
P+R	3 497	0
Habitants/Publics	2 264	283
Nuit	10	0
Parkings de tiers		
P+R	535	0
Habitants/Publics	5 602	663
Nuit	26	0
Parkings de l'Etat	2 134	257
Parkings des HUG	2 628	0
Abonnements multiparkings motos	0	76
Total	16 696	1 279

Abonnements vélos

Abonnements canton de Genève	1 906
Abonnements hors canton de Genève	3 491
Total	5 397

Crédit-Parking

	Voitures	Motos
Crédit-Parking	244	291
Crédit-Parking HUG	140	155
Total	384	446



MOTOS

MOTOS

Gestion des macarons

Depuis 1998, la Fondation des Parkings (FP) gère l'ensemble des macarons. Le bénéfice de cette activité lui revient intégralement. Il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings pour habitants.

Les macarons annuels permettent aux habitants, commerçants et entreprises de stationner sur la voie publique, dans les zones à macarons de leur secteur, sans limite de temps (sauf ordre de la police).

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les macarons journaliers multizones TOUT PUBLIC permettent de stationner sur l'intégralité des places bleues du canton de Genève, sans condition particulière.

Les macarons journaliers multizones PLUS, eux, permettent aux entreprises disposant de véhicules sérigraphiés de stationner sur l'intégralité des places bleues du canton de Genève ainsi que sur les places blanches payantes, dans le cadre de leur activité professionnelle.

Macarons en Ville de Genève

Zones		Habitants	Professionnels	Total
Acacias	O	458	35	493
Champel	G	1 473	46	1 519
Cité Vieusseux	Q	1 135	60	1 195
Cluse	H-HB-HC	1 737	75	1 812
Eaux-Vives	D	1 475	137	1 612
Florissant	F	1 163	26	1 189
Grand-Pré/St-Gervais	K-KA	1 622	93	1 715
Jonction-Bastions	I-IC	1 238	70	1 308
Nations	M	438	18	456
Pâquis/St-Gervais	L-LA	1 046	108	1 154
Petit-Saconnex	P	871	75	946
St-Jean/St-Gervais	J-JA	1 541	65	1 606
Sécheron	N	101	5	106
Tranchées-Rive/Cité	E-EB-C	1 352	269	1 621
Vieille-Ville	B-BB *	458	81	539
Total au 31.12.2024		16 108	1 163	17 271

* B = rues résidents; BB = rues piétonnes

Macarons annuels dans les communes

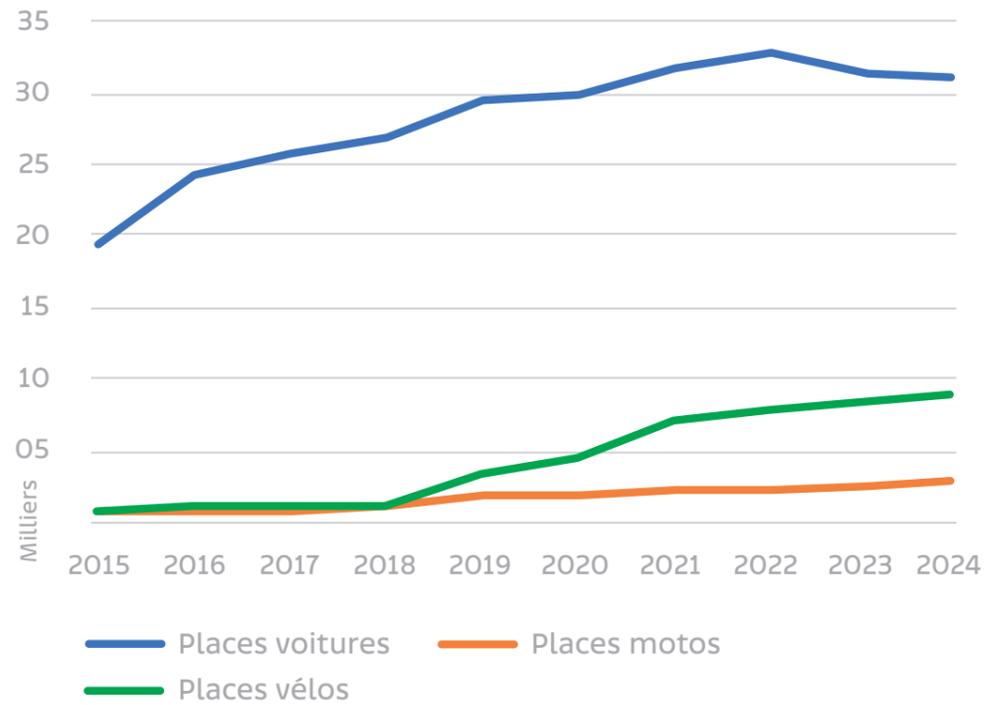
Communes	Date d'introduction	Habitants	Professionnels	Total
Lancy	01.05.11	1 888	84	1 972
Vernier (43A)	01.10.12	735	36	771
Vernier (43B)	01.05.13	345	10	355
Chêne-Bourg	01.10.12	384	15	399
Plan-les-Ouates	01.10.12	312	22	334
Carouge	01.01.13	1 785	198	1 983
Onex	01.03.13	1 008	32	1 040
Chêne-Bougeries	01.10.13	373	12	385
Thônex	01.05.14	204	12	216
Meyrin	02.06.14	766	16	782
Hermance	01.02.16	157	3	160
Jussy	01.03.16	12	0	12
Cologny	01.02.17	35	2	37
Confignon-Village	01.07.17	69	6	75
Cressy (Confignon-Bernex)	01.07.17	126	3	129
Versoix	01.09.17	296	27	323
Puplinge	01.04.18	73	2	75
Corsier	01.07.18	62	1	63
Grand-Saconnex	01.05.19	134	2	136
Vernier (43C)	01.06.19	191	11	202
Croix-de-Rozon (Bardonnex)	01.07.19	25	0	25
Veyrier	01.05.22	141	5	146
Troinex	01.07.23	77	3	80
Pregny-Chambésy	15.10.23	23	1	24
Genthod	01.12.23	10	0	10
Anières	01.06.24	59	1	60
Total au 31.12.2024		9 290	504	9 794

La FP a accompagné la Commune d'Anières dans la mise en place d'une zone à macarons sur son territoire, entrée en vigueur le 1^{er} juin 2024.

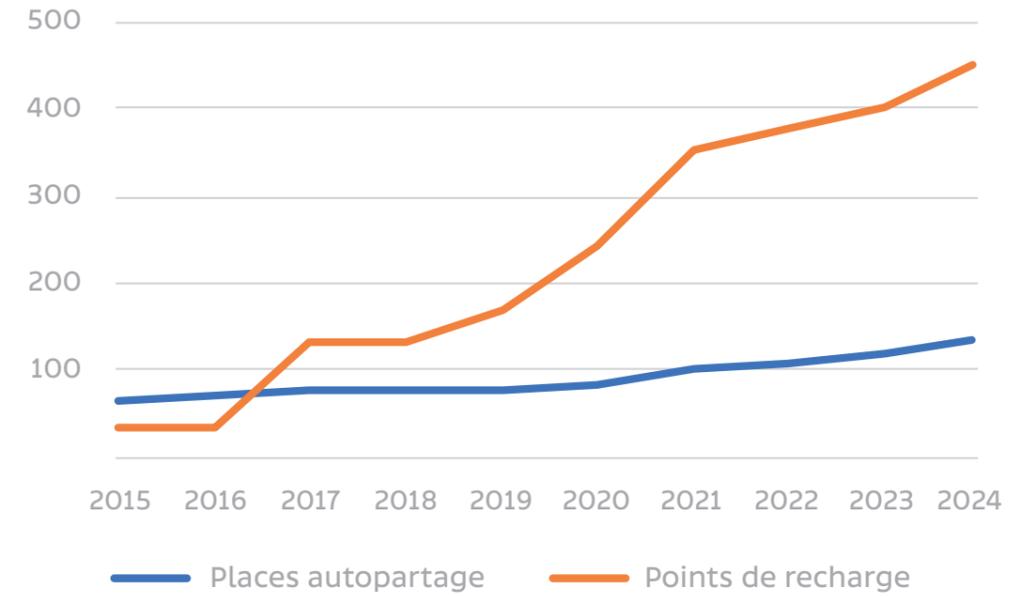
Par rapport à 2023, les ventes de macarons annuels Habitants sont en légère baisse (- 4.5%).

Les attributions de macarons Professionnels enregistrent, elles, un recul significatif de plus de 40%. Cette diminution fait suite à l'adaptation du règlement d'application de la loi fédérale sur la circulation routière (RaLCR), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, qui revoit les critères d'attribution des macarons annuels professionnels afin de favoriser le stationnement des professionnels qui en ont le plus besoin.

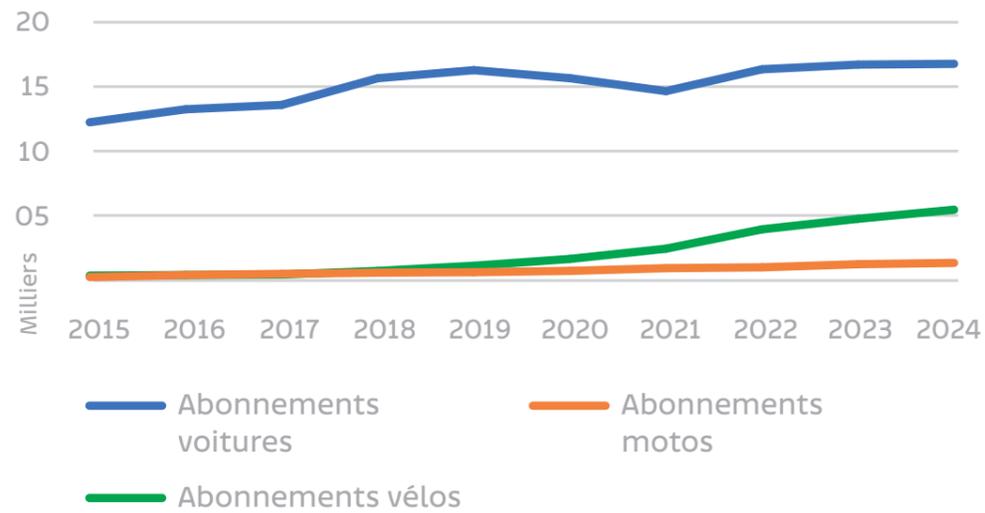
Places dans les parkings et vélostations



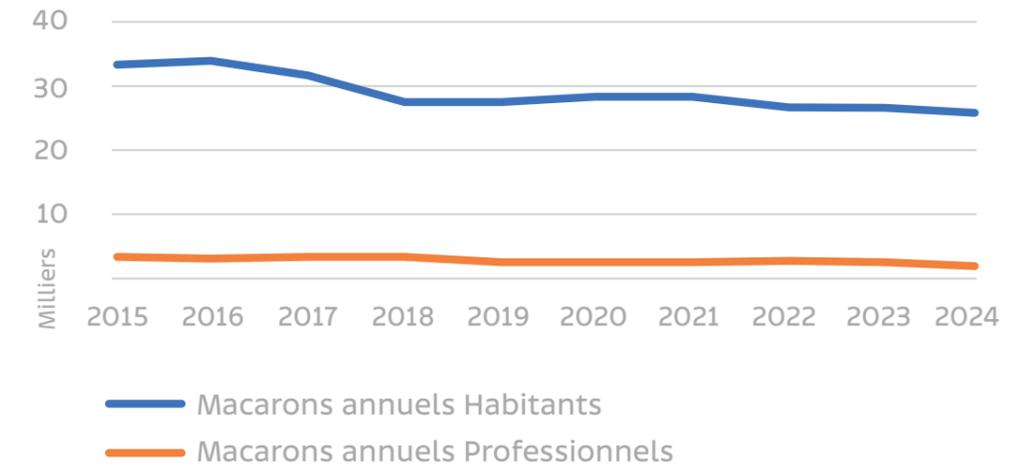
Places autopartage et points de recharge électrique voitures/motos



Abonnements



Macarons annuels



DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

L'année 2024 a été très dynamique en termes de développement commercial, que ce soit pour la gestion de parkings ou pour la solution velocity.ch, choisie par de nombreux propriétaires pour leurs vélostations. La Fondation des Parkings a également été sollicitée pour son expertise au travers de mandats de conseil.

Nouveaux mandats pour la gestion de parkings voitures ou motos

Partenaires	Description	Lieu	Nb places
Public	Reprise d'un parking habitants sous la forme d'un bail de 12 ans	Genève	336
Privé	Gestion du contrôle du stationnement sur un parking provisoire pour les visiteurs d'un centre commercial	Chêne-Bourg	34
Privé	Extension des prestations pour des parkings visiteurs d'une organisation internationale	Genève	37
Public	Gestion d'un horodateur et du paiement par téléphone pour un parking visiteurs	Aire-la-Ville	39
Public	Mise en oeuvre et gestion d'un parking visiteurs avec barrières pour un établissement hospitalier	Genève	6
Public	Gestion de nouveaux horodateurs pour la voie publique	Vernier	26
Public	Gestion d'horodateurs et du paiement par téléphone pour la voie publique et 3 parkings communaux	Thônex	220
Public	Gestion du contrôle du stationnement sur un parking privé	Carouge	42

Nouveaux contrats velocity.ch

Partenaires	Canton	Emplacement	Nombre places
Ville de Coire	Grisons	Gare de Coire - Gürtelstrasse	80
Ville de Coire	Grisons	Gare de Coire - Bahnhofplatz	270
Ville de Fribourg	Fribourg	Fribourg Poste - Tivoli	133
Ville de Fribourg	Fribourg	Fribourg Ancienne-Gare	105
Commune de Saint-Léonard	Valais	Saint-Léonard	32
Ville de Liestal	Bâle-Campagne	Gare de Liestal	5
CFF	Saint-Gall	Bütschwil	15
Commune de Dinhard	Zurich	Gare de Dinhard	10
Ville de Dübendorf	Zurich	Gare de Dübendorf	100
Ville de Dübendorf	Zurich	Gare de Stettbach	130

Nouveaux mandats de conseil

Partenaires	Description	Lieu
Privé	Mandat de conseil en pré-ouverture pour un parking visiteurs et abonnés	Genève
Public	Mandat de conseil pour la configuration et la gestion d'un parking utilisé par des abonnés	Lancy
Public	Mandat de conseil pour la mise en place d'horodateurs et du paiement par téléphone pour des parkings communaux et la voie publique	Onex
Public	Mandat de conseil pour les solutions de gestion des accès du village	Hermance
Public	Mandat de conseil pour analyser un projet de réaménagement de deux parkings visiteurs et abonnés	Carouge
Public	Mandat d'ingénieur conseil pour la construction et la reprise par la FP d'un parking mutualisé (P+R, habitants, visiteurs)	Hermance



DURABILITÉ

Economies d'énergie dans les parkings

La Fondation des Parkings (FP) poursuit ses actions visant à réaliser des économies d'énergie. Entre mai et septembre 2024, des travaux d'optimisation de l'éclairage ont été réalisés dans trois parkings : Sports, Vergers et Arbères. À la suite de cette intervention, la consommation dans ces ouvrages a diminué d'environ 128'000 kWh par an, soit 70% d'économie d'énergie par rapport à la situation initiale. En septembre 2024, la FP a réalisé une étude afin d'optimiser l'éclairage de 12 parkings appartenant à l'Office cantonal des Bâtiments. Cette étude prévoit le remplacement de 2'100 luminaires, permettant de réaliser une économie de 585'700 kWh par an, soit 75% d'économie d'énergie par rapport à la situation de base. Les travaux débuteront en mai 2025.

Une politique achats responsables

En 2024, FP a poursuivi les démarches précédemment instaurées, lui permettant de garantir son engagement en la matière, notamment à travers les actions suivantes :

Démarches cantonales

- Définition et validation, en collaboration avec la direction de la durabilité et du climat (DDC) de l'Etat de Genève, des nouvelles cibles à atteindre dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2024.
- Participation à des groupes de travail au niveau de l'Etat :
 - achats responsables ;
 - numérique responsable ;
 - gestion des déchets ;
 - mobilité ;
 - plateforme développement durable ;
 - bâtiment et énergies OCEN ;
 - forum des mobilités pendulaires.
- Participation à des ateliers.

Actions dans le cadre des appels d'offres

- Intégration de critères de développement durable dans l'évaluation des politiques et pratiques des fournisseurs, à hauteur de 5% minimum.

- Intégration d'exigences relatives au développement durable, notamment quant aux moyens utilisés par les prestataires de services, d'exigences en termes de consommation énergétique des équipements ou d'optimisation de consommation.
- Des critères liés à la formation des apprentis sont également pris en compte, notamment lors des appels d'offres sur invitation.

Les appels d'offres (ouverts et sur invitation) réalisés par la FP représentent 13 procédures marchés publics, dont 90% comprennent des critères et/ou conditions liées au développement durable. Parmi celles-ci, la répartition est la suivante :

- Neuf appels d'offres ouverts internationaux (70%).
- Quatre appels d'offres sur invitation (30%).

Actions opérationnelles annuelles

- Acquisition de véhicules électriques lors des renouvellements :
 - parc motos (10 véhicules) : 90% électrique ;
 - parc autos (30 véhicules) : 67% électrique /13% hybride/ 20% thermique ;
 - parc vélos électriques : 13 deux-roues.
- Le parc de véhicules électriques ne cesse de s'accroître depuis 2020.

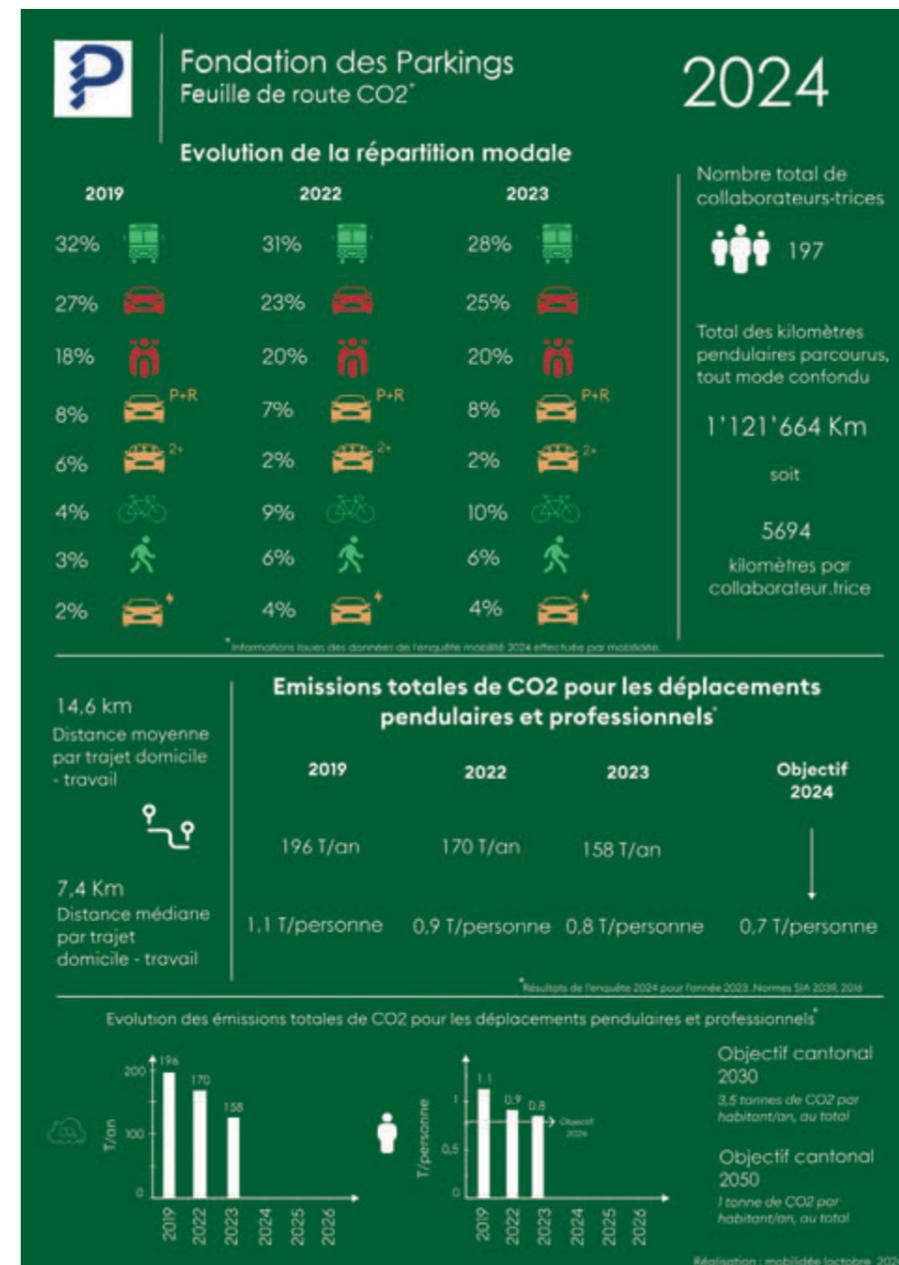
- Partenariat en priorité avec des fournisseurs suisses et locaux (594 fournisseurs concernés) :
 - 61% sont localisés dans le canton de Genève, (64% en 2023) ;
 - 96% sont en Suisse (identique à 2023) ;
 - 99.9% en Europe.

Des actions spécifiques

- Suivi des déchets et des filières : augmentation du tri des déchets (déchets verts, PET, alu/fer-blanc, verre).
- Mise en place de tableaux de bord de suivi des énergies.
- Réalisation d'une enquête sur les modes de déplacement des collaborateurs, durant l'été 2024. Les résultats montrent une baisse de l'utilisation des véhicules (-3%) et des émissions de CO² à 0.8T par personne en 2023 vs 0.9T en 2022.

- Participation au challenge *Bike to work*.
- Installation d'un frigo connecté GRTA éco-labellisé.
- Harmonisation du mobilier avec des postes de travail ergonomiques.
- Finalisation du bilan carbone: la FP travaille avec une société mandatée par l'Etat de Genève afin de réaliser un bilan carbone

global lié à ses activités. Ce bilan comprend les volets bâtiments, énergie, mobilité, déchets et achats. Entamé en septembre 2023, il est en cours de finalisation.



PROJETS

Les projets, ci-dessous, se sont déroulés durant l'année 2024. Plusieurs parkings ont été repris en exploitation, rénovés ou ouverts. La Fondation des Parkings (FP) investit également pour optimiser le fonctionnement de ses ouvrages. Les projets de digitalisation se poursuivent avec le déploiement des e-macarons et la génération de verbalisations dématérialisées sur les parkings extérieurs. Par ailleurs, plusieurs déménagements et transformations de surfaces de bureaux ont été effectués afin d'absorber la croissance du personnel.

Ouverture ou rénovation de parkings

Projets	Description
Octroi	Après plus de 18 mois de travaux, ouverture du parking de l'Octroi aux visiteurs, modernisation des équipements et adaptation de la signalétique.
Louis-Favre 41	Reprise en exploitation du parking privé Louis-Favre 41, propriété de la Ville de Genève.
H-Pharma 24	Mise en place d'un système de contrôle des accès par barrière afin de réglementer le stationnement devant la pharmacie des HUG.
Motos et vélos à Saint-Antoine	Transformation du niveau -1 du parking Saint-Antoine en un lieu dédié aux deux-roues. Création de places motos et d'une nouvelle vélostation de 81 places contenant des places spécifiques pour les vélos-cargo.
Création de nouvelles vélostations	Création de nouvelles vélostations dans les parkings des Alpes, de l'Hôtel des Finances et à Pré-Bois sur le P65.

Amélioration de l'équipement des parkings

Projets	Description
Comptage aux parkings de Sous-Moulin et Sécheron	Installation d'un système de comptage et guidage à la place. L'objectif est d'améliorer l'expérience client, la fluidité des parkings, le confort d'utilisation et la précision des statistiques d'occupation récoltées par la FP.
Amélioration des éclairages des parkings Vergers, Arbères, Sports, Lombard, Cornavin, Alpes et Sécheron	Remplacement des éclairages dans ces parkings afin de réaliser des économies d'énergie tout en augmentant le confort des usagers.
Motos au parking des Alpes	Création de 23 nouvelles places motos à l'entrée du parking des Alpes, ce qui porte le nombre d'emplacements motos à 103.

Développement ou évolution d'applications informatiques

Projets	Description
Digitalisation des macarons Habitants	Passage au e-macaron avec l'arrêt de la délivrance des macarons annuels destinés aux habitants et professionnels sous forme papier.
Contrôle du stationnement sur les parkings extérieurs	Paramétrage et déploiement de l'application scancontrol.ch pour effectuer le contrôle des parkings extérieurs et généralisation du flux d'échange informatisé avec le service des contraventions.
Socle numérique - 3P	Développement d'un référentiel des prestations avec des fonctions de synchronisation dans les différents systèmes de contrôle utilisés dans les parkings. Une première utilisation de cette solution sera faite en 2025 dans les P+R.

Autres

Projets	Description
Décommissionnement des parkings Gare des Eaux-Vives et Place de Pont-Rouge	Remise des parkings Gare des Eaux-Vives et Place de Pont-Rouge à un nouvel exploitant. Clôture et décommissionnement de toutes les activités d'exploitation, techniques et informatiques.
Transformation du rez-de-chaussée du P+R Etoile	Transformation du rez-de-chaussée du P+R Etoile pour créer des espaces de réunion et une cafétéria pour le personnel.
Transformation des bureaux de Saint-Antoine	Agrandissement des bureaux de Saint-Antoine et emménagement du personnel.
Bureaux Esplanade de Pont-Rouge	Déménagement des services administratifs de l'Exploitation à Esplanade de Pont-Rouge.



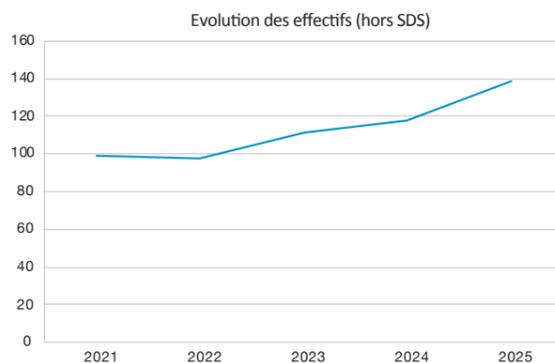
ACCUEIL - RÉCEPTION

Extension des bureaux de la Fondation

La forte et constante augmentation des activités de la Fondation des Parkings (FP), constatée depuis plusieurs années et pour les prochaines, requiert une augmentation des ressources, des effectifs et des surfaces de travail. C'est pourquoi la FP a entamé, dès 2022, un programme d'extension de ses bureaux.

En effet, ces dernières années, le nombre de places de stationnement à gérer et à entretenir a considérablement progressé, générant un accroissement du volume de clients des services administratifs et financiers. Entre 2021 et 2025, le nombre de clients a augmenté d'environ 3'150, représentant une hausse de 20%. De même, les appels au centre de contrôle et à l'accueil clientèle sont de plus en plus nombreux et la reprise en gestion de parkings de tiers sollicite, elle aussi, très fortement les services techniques. Par ailleurs, depuis 2021, la FP développe de plus en plus le stationnement pour les motos, avec 497 nouvelles places, et des vélos, avec 1'731 nouvelles places.

Cette tendance va se poursuivre dans les prochaines années. Pour répondre à l'accroissement de son activité, la FP est passée de 99 collaborateurs en 2021 à 139 collaborateurs pour 2025, hors Service du Service du Stationnement (SDS).



62 nouvelles places de travail ont ainsi été créées ou sont en cours de création dans les sites suivants:

- Services administratifs: 12 postes de travail supplémentaires au 5^e étage du P+R étoile.
- Réaménagement du Rez-de-Chaussée du P+R étoile: 4 salles de conférence, un espace de mise sous pli, une cafétéria, des vestiaires et des douches, permettant de favoriser la mobilité douce des collaborateurs.
- Service technique de l'Exploitation: mise en conformité de 13 postes de travail et création de 10 places supplémentaires dans les bureaux du parking Saint-Antoine.
- Direction, services administratif et projets de l'Exploitation: location de surfaces de bureaux à Esplanade de Pont-Rouge pour permettre le regroupement des activités avec 23 places de travail, dont 8 postes supplémentaires.
- Service informatique: déménagement à Esplanade de Pont-Rouge en 2025, pour accueillir 9 postes de travail supplémentaires.
- Location à Esplanade de Pont-Rouge d'une surface qui offrira 33 postes de travail supplémentaires pour les développements à venir.

Cette réorganisation permettra de répondre aux besoins de la FP pour les prochaines années.



Communes : présentation des services de la Fondation et co-organisation du Forum Communes en partenariat avec les tpg



Une brochure dédiée

A Genève, comme dans d'autres agglomérations suisses, le stationnement focalise le débat politique et citoyen sur les problématiques de mobilité. Les communes doivent de plus en plus souvent mener des politiques actives de gestion du stationnement avec des objectifs concrets visant à une meilleure qualité de vie, au respect de l'environnement et à la promotion de l'économie.

Dans ce contexte, de nombreuses collectivités genevoises ont déjà fait appel aux services de la Fondation des Parkings (FP). Afin de mieux faire connaître sa mission et son expertise aux élus communaux, la FP a édité à leur intention une brochure présentant l'ensemble des solutions qu'elle est en mesure d'offrir pour répondre à l'évolution de leurs besoins dans tous les domaines du stationnement, que ce soit sur la voie publique ou dans les parkings.

Cette brochure, présentée lors du Forum des Communes (voir ci-dessous), a fait l'objet d'un courrier adressé aux maires des 45 communes genevoises, en leur proposant une prise de contact personnalisée avec la direction de la FP. A la suite de cet envoi, plusieurs rendez-vous ont eu lieu en 2024 et les contacts se poursuivent.

Le Forum Communes

Parallèlement, la FP a proposé aux tpg de co-organiser la 3^e édition du Forum Communes, initié par la régie des transports publics en 2022. L'édition 2024 a eu lieu le 30 mai au Centre de maintenance En Chardon.

Plusieurs experts y ont exposé les enjeux de la mobilité auxquels fait face le Grand Genève et décrit les solutions qu'ils peuvent apporter aux collectivités publiques. A cette occasion, le Président de la FP, M. Antoine de Raemy, a souligné l'importance d'orienter le trafic vers les P+R le plus tôt possible et M. Damien Zuber, Directeur général, a démontré l'importance pour les communes de mettre en place des politiques actives du stationnement et d'en garder la maîtrise. Il a également expliqué comment la FP peut les conseiller et les assister en la matière.

Cette édition a souligné l'importance de l'engagement des communes pour une utilisation combinée de plusieurs modes de transport.



Edition d'un guide de construction et rénovation des parkings

Édité par la Fondation des Parkings (FP), cet ouvrage est le fruit de plus de 50 ans d'expérience dans le domaine, non seulement dans la conception et la construction d'ouvrages, mais également dans leur exploitation, seule façon d'expérimenter et d'éprouver véritablement les choix techniques.

Élaboré par les ingénieurs, techniciens et experts de la FP, l'ouvrage était, à l'origine, conçu pour leur usage interne, ainsi que pour leurs mandataires, ingénieurs et architectes. La FP, en tant qu'entité publique, a souhaité partager ses connaissances et fournir aux professionnels des outils pour concevoir des parkings de qualité répondant aux besoins de la population. Elle a donc mis ce guide à disposition d'un public élargi : maîtres d'ouvrage et assistants à maîtrise d'ouvrage, bureaux d'ingénieurs et d'architectes, entreprises générales,

fournisseurs d'équipements de péage, entreprises de traitement des sols mais également exploitants de parkings.

L'ouvrage propose des conseils pratiques pour mener à bien les projets de construction ou de rénovation d'ouvrages, des études de cas concrets, des recommandations détaillées et des idées, non seulement pour améliorer la sécurité des ouvrages, le confort des usagers,

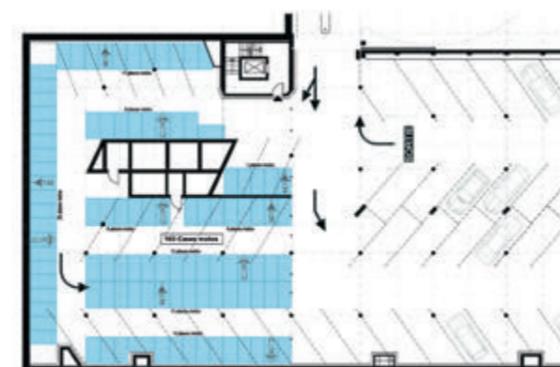


FIGURE 13 Exemple de surface de parking transformée et agencement dédié au stationnement motorisé (Parking Quai Ansermet - Caméra ICE)

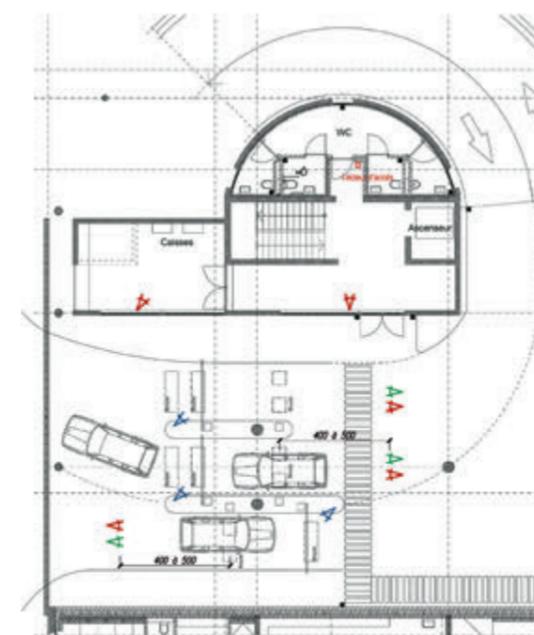


FIGURE 14 Positionnement type des caméras de surveillance et des caméras de lecture de plaques d'immatriculation

la longévité des constructions mais aussi pour optimiser les coûts de construction, d'entretien et d'exploitation des parkings et en faciliter la gestion.

Il suit l'ordre logique des thématiques à traiter lors de projets de construction ou de rénovation, à savoir : les types de parking avec le coût par place, la structure et la géométrie (rampes, accès, cases, etc.), les équipements, la sécurité incendie et enfin la signalisation. Il présente plusieurs options possibles selon les contraintes du site et les besoins spécifiques et les recommandations de la FP y sont clairement indiquées.

Le guide respecte rigoureusement les normes de construction en vigueur en Suisse (normes VSS, SIA, AEIAI, SICC, etc.), notamment les VSS 40 291 et 40 292 relatives au dimensionnement et à l'équipement des parkings. Il est proposé à la vente au prix de CHF 350.-.



P+R



DISPONIBLES

P+R ETOILE

QUAI VERNETS

UNI - MAIL

PLAINPALAIS

Ticket

Info

SIGNALÉTIQUE

Déploiement de la nouvelle charte signalétique

La Fondation des Parkings (FP) s'est dotée d'une nouvelle charte signalétique, répondant à trois objectifs :

- renforcer son image et créer une identité forte des parkings sous gestion, qui reflète son positionnement d'experte en solutions de stationnement et de prestataire à haut niveau de service ;
- sécuriser les utilisateurs en affichant un savoir-faire et une maîtrise de l'espace ; améliorer leur confort par une meilleure compréhension et une uniformisation de la signalétique dans tous les parkings sous gestion ;
- rationaliser les besoins matériels (quantités et coûts) et les ressources (temps) à travers la simplification des signes et l'utilisation d'un catalogue de « modèles » établis limitant les décisions à prendre au cas par cas.

Fruit d'un concours et d'un minutieux travail de développement ayant impliqué plusieurs départements de la FP, cette charte est un outil de travail pragmatique, applicable dans son ensemble à tout futur ouvrage mais également par parties (panneaux d'orientation, pictogrammes, marquages et couleurs...), selon les budgets disponibles, à toute rénovation de parkings existants.

La charte a été déployée dans le parking de la Gare de Chêne-Bourg, ouvrage récemment construit par la FP, ainsi que dans les parkings de l'Octroi, Butini et Gazomètres.



Reprise en gestion du parking Louis-Favre 41

En juillet 2024, la Ville de Genève a confié à la Fondation des Parkings (FP) la gestion d'un parking habitants sis à la rue Louis-Favre 41 dans le quartier des Grottes. Un bail à ferme d'une durée de 12 ans a été conclu pour exploiter ce parking de 313 places et s'étendant sur 3 niveaux.

Afin de pouvoir exploiter le parking dans de bonnes conditions, la FP a mené les actions suivantes en 2024 :

- signature de nouveaux contrats d'abonnement en remplacement des baux existants et reprise des informations dans son système de gestion ;
- installation d'un système de vidéosurveillance et d'interphonie aux entrées du parking ;
- installation d'un système d'accès par carte utilisant les nouveaux lecteurs de carte développés par la FP ;
- mise en place des tournées de surveillance et de nettoyage.



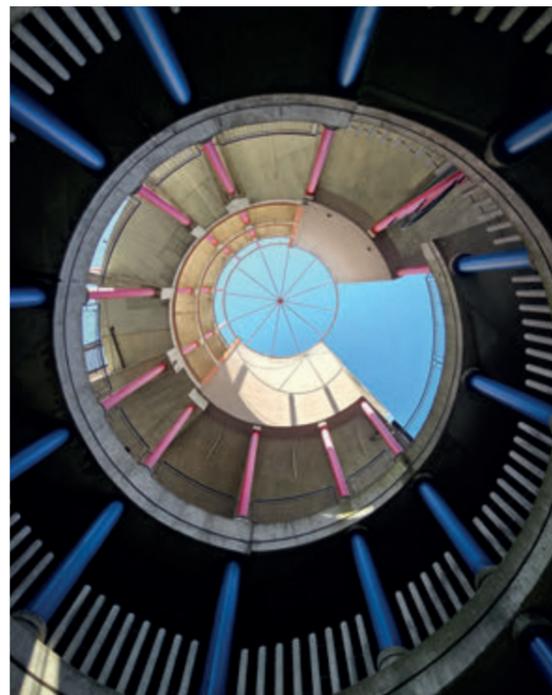
Un partenariat solide a pu ainsi être mis en place avec la Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève, qui continuera à se développer au cours des prochaines années.



L'enjeu principal de cette reprise était de mutualiser le parking en commençant par le niveau -1 et d'assurer une transition fluide pour les usagers actuels. Grâce à l'excellente collaboration entre les différents services de la FP, le projet s'est déroulé sans accroc.

Par ailleurs, ce parking dispose de places disponibles, qui ont pu être proposées aux personnes en liste d'attente sur d'autres parkings de la FP et remplissant les conditions d'attribution.

Il est prévu, début 2025, de continuer à investir dans ce parking pour proposer des points de recharge électrique.



Dématérialisation des macarons de stationnement annuels

Depuis le 1^{er} novembre 2024, en application de la possibilité donnée par l'article 7C al.1 du Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR), les macarons annuels destinés aux habitants et professionnels dans le canton de Genève ne sont plus délivrés sous un format papier. Ils ont désormais un format électronique (e-macarons). Ainsi, les macarons physiques disparaîtront des pare-brises au fur et à mesure de leur renouvellement.

A l'instar des macarons de stationnement journaliers depuis 2020, le contrôle de ces droits de stationnement est effectué à partir de la plaque d'immatriculation du véhicule grâce à l'application web gecontrol.ch développée par

la Fondation des Parkings pour son Service du Stationnement et qu'elle met à disposition des polices municipales et/ou autres entités en charge du contrôle. Les agents vérifient simplement les plaques d'immatriculation à l'aide d'un scanner, qui consulte instantanément la base de données de la Fondation des Parkings pour confirmer le droit de stationnement.

Cette digitalisation présente plusieurs avantages : elle élimine les risques de perte ou d'oubli de macarons, réduit l'impact environnemental en supprimant l'utilisation de papier et de plastique et renforce la sécurité grâce à un système infalsifiable. Les usagers bénéficient également d'une simplicité accrue, n'ayant plus besoin d'apposer un document sur leur pare-brise.

Fini le papier ! Votre macaron de stationnement annuel devient un e-macaron

Bonne nouvelle ! Votre macaron de stationnement annuel devient un macaron électronique. Vous n'avez plus besoin d'apposer un support papier derrière votre pare-brise.

Désormais, le contrôle de votre droit de stationnement se fait à partir de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.

1

Plus besoin d'apposer une vignette papier.

2

L'agent du stationnement scanne la plaque d'immatriculation grâce à son appareil de contrôle.

Le e-macaron, comment ça marche ?
Votre plaque d'immatriculation est votre nouveau macaron.

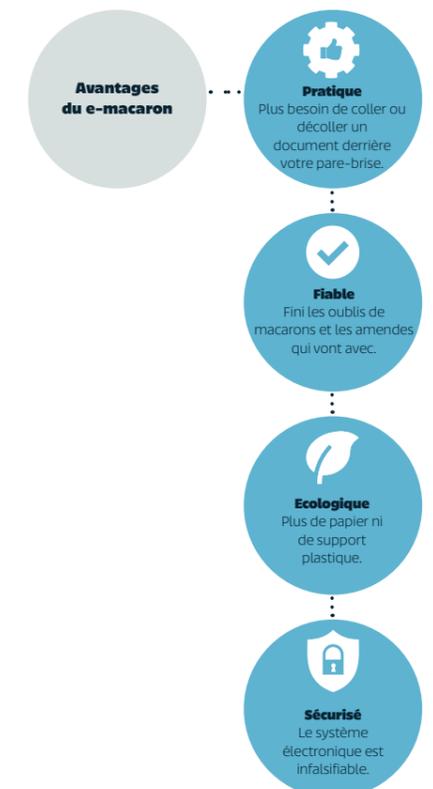
3

Il interroge la base de données centralisée de la Fondation, qui enregistre tous les droits de stationnement électroniques.

4

L'agent peut immédiatement vérifier si le véhicule stationné est au bénéfice d'un droit de stationnement valable.

www.geneve-parking.ch





VÉLOSTATION

Nouvelle solution de contrôle pour les parkings privés

Après plusieurs mois de test, la dématérialisation des dénonciations et avis de plainte sur domaine privé est effective depuis décembre 2024. Grâce à la solution scancontrol.ch, développée par la Fondation des Parkings (FP) et utilisée depuis 2022 par le Service du Stationnement pour les contrôles sur la voie publique, la rédaction manuelle des verbalisations appartient désormais au passé.

A noter que ce portail ne propose pas de factures en ligne, ces dernières étant directement émises par le service des contraventions.

Cette nouvelle prestation permet d'augmenter l'efficacité de la gestion des parkings privés et d'en fluidifier l'usage, tout en assurant un déploiement aisé des prestations auprès des



Avec scancontrol.ch, les agents du contrôle bénéficient d'un outil simple et performant de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation pour émettre des dénonciations et avis de plainte. Ce système offre également aux usagers un accès direct à leur dossier via le portail dédié <https://www.verbalisations.ch>.

propriétaires de parkings. Cette évolution, qui s'inscrit dans la continuité de la digitalisation initiée par la FP, témoigne de son engagement constant en faveur de la modernisation de ses services et du développement de solutions innovantes au profit de ses partenaires et clients.

Evolutions de velocity.ch

2024 marque un tournant dans le développement de velocity.ch avec l'introduction de nouveaux lecteurs d'accès aux vélostations ainsi que de nombreuses améliorations de l'application, afin d'offrir une expérience utilisateur encore plus fluide et conviviale.

Au terme de deux années de développement, la Fondation des Parkings (FP) a remplacé 53 lecteurs d'accès dans ses vélostations. Conçus par une société romande en partenariat avec la FP, les nou-

recherche plus intuitive ou encore la possibilité pour les utilisateurs d'ajouter un casier à leur abonnement en cours.

Par ailleurs, afin d'éviter toute confusion, les prestations épuisées sont à présent clairement affichées et les abonnements pour une vélostation unique peuvent être convertis en abonnement multi-vélostations pour offrir un maximum de flexibilité.



veaux modèles intègrent des fonctionnalités innovantes, en particulier l'accès via un QR-code, simplifiant ainsi l'entrée pour les abonnés. Leur écran intégré affiche désormais des informations clés, comme la durée de validité de l'abonnement, tout en arborant un design moderne et ergonomique.

En parallèle, plusieurs fonctionnalités numériques ont vu le jour, à débiter par la mise à jour des données personnelles via le compte en ligne des abonnés, le téléchargement des factures au format PDF pour un suivi administratif optimisé, la localisation et la description améliorées des vélostations pour une

Finallement, l'offre velocity.ch Entreprise a également évolué. Cette solution permet aux sociétés ayant conclu un contrat B2B avec la FP de gérer directement leurs collaborateurs et les vélos mis à disposition. Ce service clé en main simplifie la logistique des abonnements, tout en renforçant l'attrait de velocity.ch auprès des organisations engagées dans une mobilité durable.

Avec ces nouveautés, velocity.ch continue de réinventer la mobilité active, combinant innovation technologique, efficacité et flexibilité pour répondre aux attentes de ses abonnés et partenaires.

Nouvelles vélostations à Genève

La vélostation du parking de Saint-Antoine a été entièrement reconstruite en un mois, entre novembre et décembre 2024, afin d'augmenter sa capacité. Située au niveau -1 du parking, elle offre désormais 73 places vélos et 8 places dédiées aux vélos-cargo.

Au parking des Alpes, l'ancienne boutique de la station de carburant a été transformée en vélostation. Ce nouvel ouvrage, dont l'accès se fait depuis la rue Pellegrino-Rossi, est en service depuis le 27 décembre 2024 et a une capacité de 28 vélos.

Ces deux vélostations sont équipées de gonfleurs, de casiers et de prises pour vélos électriques.



Vélostation du parking Saint-Antoine

Vélostation du parking des Alpes



20 ans d'évolution du Service du Stationnement

Pour renforcer les effectifs du Service du Stationnement (SDS), sept nouvelles recrues de l'école de formation 2024 ont prêté serment devant leur famille et les représentants de la Fondation des Parkings (FP), mardi 6 mai 2024. Après six semaines de cours théoriques et de sorties pratiques, chaque recrue a levé la main droite pour s'engager solennellement dans ses futures fonctions à l'issue du discours du Conseiller d'État en charge de la mobilité, M. Pierre Maudet.

à macarons, les motos et les zones interdites au stationnement.

Le service a ainsi connu une croissance rapide, passant de 25 à 100 collaborateurs en seulement six mois. L'acquisition de nouveaux mandats de contrôle avec plusieurs communes a également contribué à l'augmentation de l'effectif opérationnel et administratif.



L'occasion de rappeler qu'en 2024, le SDS a célébré ses 20 ans d'existence. Cette longue période a été marquée par plusieurs étapes clés. Au départ, entre 2004 et 2009, le service ne se consacrait qu'au contrôle du stationnement payant, en collaboration avec les agents municipaux de la Ville de Genève. En 2009, une augmentation significative des effectifs a eu lieu, suite au contrat de prestations avec l'État confiant à la Fondation le contrôle de l'ensemble du domaine public de la ville.

Au cours de ces 20 années, la Fondation a introduit diverses avancées techniques telles que la gestion informatisée et dématérialisée, ainsi que le contrôle facilité par un système d'arbitrage. Des solutions de contrôle partiellement automatisées, avec l'utilisation de *Scan Cars*, ont également été mises en place. Grâce à ces avancées et à l'expérience acquise, notre savoir-faire a permis à plusieurs communes d'améliorer leur gestion de la mobilité.

Ce nouveau périmètre d'activités a nécessité un élargissement des compétences des collaborateurs, qui ont bénéficié de formations accélérées afin de pouvoir contrôler tous les secteurs

Aujourd'hui, avec l'évolution des outils de travail, le corps uniformé est composé de 68 personnes, dont 37% de femmes. 13 collaboratrices et collaborateurs sont dédiés à l'accueil et à l'administration.

Campagne « Stop-agressions »

Depuis quelques années, la Fondation des Parkings (FP) constate une augmentation de l'agressivité des usagers envers le personnel en charge du contrôle du stationnement. Les agentes et agents du Service du Stationnement (SDS) font régulièrement face à des actes hostiles dans la rue : intimidations, insultes, propos haineux, menaces voire agressions physiques. Au téléphone, par mail ou au guichet, les collaboratrices et collaborateurs subissent aussi des comportements agressifs. Ces agressions ont de lourds impacts physiques et psychologiques, causant stress et anxiété et affectant leur vie personnelle, familiale et celle de leurs proches.

Dans ce contexte, la FP a déployé une importante campagne de sensibilisation contre les actes hostiles envers son personnel.

Objectifs :

- sensibiliser le public à l'impact des actes hostiles subis par les agentes et agents du stationnement ;
- souligner l'importance du respect pour tous, quelles que soient les circonstances ;
- rappeler la loi et les sanctions pénales auxquelles s'exposent les contrevenants ;
- rappeler les voies de recours dont disposent les personnes estimant avoir été verbalisées à tort pour exprimer leur désaccord, faire valoir leurs arguments ou déposer plainte.

Parallèlement, la Direction de la FP a souligné à l'interne que les comportements inappropriés de la part de son personnel ne sont pas tolérés. Toutes les plaintes des usagers sont examinées avec sérieux et impartialité. La FP veille à ce que les agentes et agents respectent les procédures et les directives en vigueur et prend les mesures nécessaires pour garantir un service de qualité.

La campagne a été déployée de septembre à octobre 2024, via de l'affichage, des annonces presse, de la publicité digitale et sur les réseaux sociaux, la diffusion de témoignages d'agentes et d'agents sur une page internet dédiée (www.stop-agressions.ch) ainsi qu'un habillage des *Scan Cars* du SDS. Elle a été relayée par une importante couverture médiatique à Genève et en Romandie (presse, radio, télévision), ce qui a permis à la Direction de rappeler que la FP ne

tolère aucun acte hostile envers son personnel.



Compte de résultat consolidé
pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Budget 2024	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Produits				
Produits des abonnements	4.12 & 4.13	8 417 352	11 025 962	8 754 397
Produits du parcage horaire	4.13	7 142 300	15 314 532	8 036 035
Produits des macarons	4.13	10 697 500	11 317 649	10 868 883
Produits différés de subventions d'investissement	23	144 290	144 290	144 290
Redevances pour la gestion administrative de parkings	4.13	1 906 970	1 735 226	1 938 202
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>		315 000	49 240	318 593
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>		1 591 970	1 685 986	1 619 608
Redevances pour l'exploitation de parkings	4.13	6 657 030	5 118 888	6 288 384
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>		1 401 000	186 686	1 393 307
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>		5 256 030	4 932 202	4 895 077
Redevances pour services fournis sur la voie publique	4.13	13 257 142	13 658 385	12 949 156
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>		11 192 327	11 530 634	10 572 091
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>		814 665	860 162	1 195 487
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>		1 250 150	1 267 589	1 181 578
Autres produits d'exploitation		1 187 906	7 447 174	1 000 791
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	4.12	140 220	4 508 748	142 556
<i>Publicité</i>	4.13	80 000	1 275 841	82 514
<i>Vente énergie solaire</i>		70 000	7 247	57 174
<i>Honoraires et produits divers</i>	7	897 686	1 655 339	718 547
Total des produits		49 410 490	65 762 104	49 980 138
Charges				
Frais de personnel	4.10	-25 324 600	-24 821 558	-23 750 517
<i>Frais de personnel</i>	8 & 24	-25 134 600	-24 501 108	-23 610 193
<i>Frais du Conseil</i>		-190 000	-320 450	-140 324
Frais d'exploitation		-3 910 472	-10 141 134	-4 176 087
<i>Frais d'exploitation</i>		-3 735 472	-10 000 306	-3 777 883
<i>Etudes</i>		-175 000	-140 828	-398 204
Frais d'entretien		-1 999 995	-2 433 058	-1 423 931
Frais d'administration		-5 814 800	-6 564 636	-4 440 690
<i>Frais généraux</i>		-2 917 500	-3 709 631	-2 253 725
<i>Administration générale</i>		-2 634 300	-2 554 372	-1 785 894
<i>Locaux administratifs</i>		-263 000	-300 633	-401 071
Amortissements		-8 161 202	-9 454 718	-7 104 266
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>		-961 053	-764 296	-680 975
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		-7 200 149	-8 690 421	-6 423 291
Total des charges		-45 211 069	-53 415 105	-40 895 491
Résultat opérationnel		4 199 421	12 347 000	9 084 647
Produits financiers	9	586 162	669 040	578 631
Charges financières	10	-382 500	-475 023	-342 015
Taxes et impôts		0	-447 169	0
Produits extraordinaires	34	0	41 782	14 845
Charges extraordinaires	34	0	-4 932 431	0
Produits et charges d'incorporation		0	10 953 134	0
Résultat avant sociétés associées		4 403 083	18 156 333	9 336 107
Part dans le résultat global des sociétés associées		1 160 886	0	1 332 027
Résultat avant parts minoritaires		5 563 969	18 156 333	10 668 134
<i>Part des intérêts minoritaires aux résultats</i>	18	0	-1 227 004	0
Résultat de l'exercice		5 563 969	16 929 328	10 668 134

Bilan consolidé pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Actif			
Actif courant			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.3 & 12	70 073 845	50 548 928
Placements à court terme		12 000 000	0
Débiteurs	4.4 & 13	1 199 278	813 632
Autres créances à court terme	4.4	408 100	391 017
Actifs transitoires	4.4 & 14	3 381 960	1 663 544
Total de l'actif courant		87 063 184	53 417 121
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	4.5 & 15	161 051 058	126 425 598
Immobilisations incorporelles	4.6 & 16	2 154 709	2 076 224
Réalisation en cours		5 164 905	4 018 922
Prêt et garanties à long terme	17	20 873 718	20 986 449
Participations	4.2	0	16 598 960
Total de l'actif immobilisé		189 244 389	170 106 152
Total de l'actif		276 307 573	223 523 273
Passif			
Fonds étrangers			
Engagements à court terme			
Fournisseurs et autres créanciers	19	13 344 316	10 858 008
Revenus reçus d'avance	20	15 695 313	7 890 941
Garanties et consignes		523 229	537 639
Passifs transitoires		4 497 987	1 515 983
Total des engagements à court terme		34 060 846	20 802 571
Engagements à long terme			
Dettes à long terme	4.8 & 21	2 689 733	2 689 733
Subventions d'investissement	4.14 & 23	3 504 577	3 648 867
Provisions	4.9 & 22	4 903 545	0
Autres passifs à long terme	4.11 & 25	30 544	30 876
Total des engagements à long terme		11 128 399	6 369 476
Total des fonds étrangers		45 189 245	27 172 047
Fonds propres			
	26		
Capital		100 000	100 000
Fonds réserve générale		2 000 000	2 000 000
Fonds statutaires		188 917 159	183 583 092
Part des intérêts minoritaires aux fonds propres	2.3	21 944 835	0
Résultat de l'exercice		16 929 328	10 668 134
Part des intérêts minoritaires aux résultats		1 227 004	0
Total des fonds propres		231 118 327	196 351 226
Total du passif		276 307 573	223 523 273

Variation des fonds propres consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

Réalisé 2024

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Intérêts minoritaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2 000	188 917	0	0	191 017
Incorporation de Parking de la Place de Cornavin SA au 1.1.2024	2.3				19 109		19 109
Incorporation de Parking Plaine de Plainpalais SA au 30.6.2024	2.3				4 083		4 083
Résultat net de l'exercice						18 156	18 156
Rachat d'actions					-78		-78
Dividendes versés					-1 171		-1 171
Soldes au 31 décembre avant parts minoritaires sur le résultat		100	2 000	188 917	21 944	18 156	231 118
Parts des intérêts non contrôlant sur le résultat					1 227	-1 227	0
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2 000	188 917	23 171	16 929	231 118
Attribution aux fonds statutaires				8 465		-8 465	0
Part du résultat à verser à l'Etat de Genève	35					-8 465	-8 465
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2 000	197 382	23 171	0	222 653

Réalisé 2023

En milliers de CHF	Notes	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 1^{er} janvier		100	2 000	183 583	0	185 683
Résultat net de l'exercice					10 668	10 668
Soldes au 31 décembre avant affectation du résultat		100	2 000	183 583	10 668	196 351
Attribution aux fonds statutaires				5 334	-5 334	0
Part du résultat versé à l'Etat de Genève	35				-5 334	-5 334
Soldes au 31 décembre après affectation du résultat		100	2 000	188 917	0	191 017

Flux de trésorerie consolidés pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	Réalisé 2024	Réalisé 2023
Activités opérationnelles		
Résultat de l'exercice consolidé	16 929	10 668
Variation des fonds d'amortissement des immobilisations	9 454	7 104
Charges et produits non monétaires	-4 835	-637
Diminution / Augmentation de l'actif courant	-410	-255
Diminution / Augmentation du passif courant	7 720	100
Variation des autres passifs à long terme	-145	-145
Sortie de l'inventaire	-535	0
Flux liés aux activités opérationnelles	28 180	16 836
Activités d'investissement		
Parkings publics		
<i>Parking de la Place de Cornavin</i>	-376	0
<i>Parking Plaine de Plainpalais</i>	-51	0
<i>Parking Saint-Antoine</i>	-3 376	-172
<i>Parking des Alpes</i>	-235	-70
<i>Parking des Coudriers</i>	12	0
<i>Parking Gare de Chêne-Bourg</i>	-127	1 182
Parkings Vélos		
<i>Velocity</i>	-301	-59
Parkings Habitants		
<i>Butini</i>	0	-100
<i>Grandes-Communes</i>	-40	-70
<i>Gazomètres</i>	0	-40
<i>Louïs-Favre</i>	-53	0
Parkings P+R		
<i>P+R Moillesulaz</i>	-406	-253
<i>P+R Etoile</i>	-20	-39
<i>P+R Sous-Moulin</i>	-342	-232
<i>P+R Sécheron</i>	-412	-48
<i>P+R Bachet 2</i>	177	0
<i>P+R Genève-Plage</i>	-28	-78
<i>P+R Veyrier-Douane</i>	0	-107
<i>P+R Trèfle-Blanc provisoire</i>	0	-647
<i>P+R Pré-Bois</i>	-87	0
<i>P+R autres</i>	328	0
Bureaux du parking de l'Etoile		
<i>Bureaux administratifs</i>	-20	-1 253
<i>Mobiliers</i>	0	-115
<i>Esplanade Pont-Rouge</i>	-532	0
Etudes et chantiers de parking		
<i>P+R Trèfle-Blanc</i>	-531	0
<i>P+R Tuileries en élévation</i>	0	96
<i>P+R Goutte Saint-Mathieu</i>	-317	-102
<i>P+R P47</i>	-345	-480
<i>Autres P+R</i>	-24	0
Autres immobilisations		
<i>Centre de contrôle (y c. Tri-monnaie et véhicules)</i>	1 277	-1 313
<i>Voie publique et horodateurs</i>	23	-92
<i>Contrôle du stationnement</i>	-345	-238
<i>Informatique de gestion, matériel et logiciel informatique</i>	-1 900	-815
Placements à CT et autres actifs à LT		
<i>Variations des placements à court terme</i>	-12 000	0
<i>Variation du prêt et des garanties à long terme</i>	113	455
<i>Variation des autres actifs à long terme</i>	0	0
<i>Achat d'actions</i>	-3 211	-30
<i>Liquidités acquises des nouvelles filiales</i> Note 12	20 998	0
Flux liés aux activités d'investissement	-2 150	-4 620
Variations des fonds propres		
Dividende Parking de la Place de Cornavin SA aux minoritaires	-1 171	0
Affectation du 50 % du résultat à l'Etat	-5 334	-5 220
Total des flux de trésorerie	19 525	6 995
Liquidités au 1 ^{er} janvier	50 549	43 553
Liquidités au 31 décembre	Note 12 70 074	50 549
Variation des liquidités	19 525	6 995

Notes aux états financiers pour l'exercice clôturant au 31 décembre 2024

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 PRESENTATION

La Fondation des Parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public cantonal par la loi H 1 13 sur la Fondation des Parkings, du 17 mai 2001 (LFPark). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, CP 1775, 1211 Genève 26.

Afin de favoriser la politique de mobilité du Canton de Genève, l'Etat confie à la Fondation les missions suivantes :

- construire et encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- assurer des prestations de services en matière de stationnement.

Secteur	2024	2023
Direction générale	3.7	3.7
Service Ressources Humaines	4.0	3.0
Service Communication	1.7	1.7
Service Achats	1.7	1.6
Département Travaux & Planification	5.3	4.6
Département Exploitation	55.5	54.1
Département Service du Stationnement	78.0	73.0
Département Administration & Finances	24.9	21.4
Département Systèmes d'Information	16.0	15.6
Apprenti(e)s	6.0	6.0
Total	196.8	184.7

1.3 ORGANISATION DES FILIALES

Les filiales, par le biais de mandats de gestion, délèguent entièrement leur administration et leur exploitation à la Fondation des Parkings. Elles ne disposent pas de personnel.

1.4 STATUT FISCAL

La Fondation est exonérée en matière d'impôts

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficière d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil genevois pour approbation.

La dernière modification de la LFPark est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2018, parallèlement et en conséquence de la nouvelle loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP).

1.2 ORGANISATION DE LA FONDATION DES PARKINGS

L'effectif du personnel de la Fondation au 31 décembre 2024 était de 205 personnes pour 196.8 «équivalents plein temps», réparti comme suit :

sur le bénéfice et le capital en raison de son statut d'établissement de droit public cantonal. Ses filiales sont, elles, en revanche, soumises aux lois fiscales ordinaires des personnes morales.

1.5 AFFECTATION DU BENEFICE

Conformément à l'article 35 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP), sur proposition du Conseil de Fondation, le Conseil

d'Etat détermine l'affectation à l'Etat du bénéfice réalisé. Sa décision tient notamment compte des besoins de financement des investissements projetés par l'institution.

2. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2024 sont préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le règlement sur l'établissement des états financiers (REEF). En outre, les états financiers se réfèrent à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat ainsi qu'aux directives transversales sur la présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et sur les subventions non monétaires.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des Parkings sont décrites en note 4.

Les états financiers ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation. Les montants présentés sont exprimés en milliers de francs suisses ou en francs suisses, selon les précisions fournies sur chaque tableau.

En raison des arrondis opérés dans les tableaux présentés, il se peut que quelques valeurs diffèrent de quelques francs.

2.1 CONSOLIDATION (IPSAS 35)

Le périmètre de consolidation des états financiers comprend encore, hormis la Fondation, les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA. Toutefois, les parts détenues ont changé. La Fondation détient au 31.12.2024, respectivement 50.6% et 74% du capital social, soit la majorité des intérêts des deux entités. L'analyse globale des relations avec la Fondation, en particulier sous l'angle du pouvoir de décision sur les avantages que cette dernière peut obtenir, permet de conclure à l'existence d'un contrôle effectif. La Fondation consolide ces filiales par la méthode d'intégration globale des actifs, passifs, produits, charges,

fonds propres et flux de trésorerie (paragraphe 40) et présente, pour la première fois, le résultat consolidé intégralement (depuis le 1.1.2024 pour Parking de la Place de Cornavin SA et le 30.6.2024 pour Parking Plaine de Plainpalais SA) dans ses états financiers au 31.12.2024.

Les valeurs des périodes du réalisé 2023 et du budget 2024 des états financiers et ses notes correspondent à l'état des participations au moment de leur élaboration, soit avant la prise de contrôle.

2.2 UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers et ceux relatifs à la valorisation des engagements à long terme.

[voir aussi note 4.7](#)

2.3 CHANGEMENT DE PRATIQUES COMPTABLES

(i) Effets de la prise de participation majoritaire (IPSAS 40)

La Fondation a acquis 408 actions de Parking de la Place de Cornavin SA (4.08%) le 12 février 2024 ainsi que 2'000 actions de Parking Plaine de Plainpalais SA (25%) le 18 juin 2024. En vue de l'application de la norme IPSAS 40, Regroupement d'entités dans le secteur public, les dates d'acquisition des 1^{er} janvier 2024 et 30 juin 2024 ont été retenues. L'acquéreur détenant déjà des

parts dans ces entités avant ces achats, une procédure d'acquisition par étape a été suivie pour chacune des opérations. Les investissements initiaux étaient valorisés selon la méthode de la mise en équivalence, soit reconnus à leur coût, puis, ajustés chaque année suivante de la variation des fonds propres.

Réévaluation des investissements initiaux à la date d'acquisition

Sur la base du prix par action de la transaction offrant le contrôle, les investissements initiaux sont réévalués. Il peut en résulter un gain ou une perte de réévaluation impactant le résultat.

La réévaluation de la participation initiale de Parking de la Place de Cornavin SA au prix de CHF 3'742 par action génère un gain de CHF 4'811'180.-.

La réévaluation de la participation initiale de Parking Plaine de Plainpalais SA au prix de CHF 812 par action génère une perte de CHF 894'155.-.

Méthode d'acquisition

A la date d'acquisition, l'acquéreur doit reconnaître, indépendamment de tout goodwill reconnu, les actifs identifiés acquis, les passifs à assumer et tout intérêt non-contrôlant de l'opération. Il doit mesurer les actifs identifiés acquis et les passifs à assumer à leur juste valeur. Cette juste valeur a été calculée selon l'équation suivante :

Valeur des immobilisations corporelles (discounted cash flows, DCF) plus actifs circulants (nominale) moins les passifs circulants (nominale).

Pour cette approche DCF, les paramètres-clés sont : des valeurs de base du budget 2025 ; un taux d'actualisation de 7.75 % et une période de projection de 19 ans.

Reconnaissance et mesure du goodwill/badwill

L'acquéreur doit reconnaître un goodwill (ou badwill), à la date d'acquisition, comme l'excédent (ou déficit) de la somme de :

- la contrepartie transférée pour l'acquisition des nouvelles parts ;
- le montant des intérêts non-contrôlant de l'opération ;

- la part des intérêts préalablement détenus à leur juste valeur ;

par rapport à la somme des actifs identifiés nets moins les passifs à assumer à leur juste valeur.

Un éventuel goodwill est comptabilisé à l'actif du bilan alors qu'un badwill est reconnu au résultat de l'acquéreur.

Concernant Parking de la Place de Cornavin SA, le résultat de l'équation donne un badwill de CHF 557'874.- et pour Parking Plaine de Plainpalais SA cela donne un badwill de CHF 6'813'790.-.

Ainsi, avec un badwill la valeur des parts acquises à la juste valeur est supérieure aux prix négociés. Ceci est dû, en grande partie, au niveau élevé des trésoreries.

Valeurs en milliers reconnues pour l'incorporation de Parking de la Place de Cornavin SA (PPC SA)

	FP 1.1.24	PPC SA 1.1.24	Total	Ajustements d'acquisition IPSAS 40		Consolidé 1.1.24	Ajustements d'élimination IPSAS 35		Consolidé 1.1.24
				Dr	Cr		Dr	Cr	
En milliers									
Actif									
Actif courant									
Liquidités et équivalents de liquidités	49 022	17 727	66 749			66 749			66 749
Débiteurs	814	96	910			910			910
Autres créances à court terme	391	73	464			464			464
Actifs transitoires	1 664	1 335	2 999			2 999			2 999
Total de l'actif courant	51 891	19 231	71 122			71 122			71 122
Actif immobilisé									
Immobilisations corporelles	126 426	11 642	138 068	23 136	11 642	149 562			149 562
Immobilisations incorporelles	2 076	-	2 076			2 076			2 076
Réalisation en cours	4 019	-	4 019			4 019			4 019
Prêt et garanties à long terme	20 986	-	20 986			20 986			20 986
Participations	18 126	-	18 126	4 811		22 937	18 860		4 078
Goodwill	-	-	-	558		558	558		-
Total de l'actif immobilisé	171 633	11 642	183 275			200 138			180 721
Total de l'actif	223 524	30 873	254 397			271 260			251 843
Passif									
Fonds étrangers									
Engagements à court terme									
Fournisseurs et autres créanciers	-10 858	-180	-11 038			-11 038			-11 038
Revenus reçus d'avance	-7 891	-165	-8 056			-8 056			-8 056
Garanties et consignes	-538	-	-538			-538			-538
Passifs transitoires	-1 516	-667	-2 183			-2 183			-2 183
Total engagements à court terme	-20 803	-1 012	-21 815			-21 815			-21 815
Engagements à long terme									
Dettes à long terme	-2 690	-2 828	-5 518			-5 518			-5 518
Subventions d'investissement	-3 649	-	-3 649			-3 649			-3 649
Autres passifs à long terme	-31	-	-31			-31			-31
Total engagements à long terme	-6 370	-2 828	-9 198			-9 198			-9 198
Total des fonds étrangers	-27 173	-3 840	-31 013			-31 013			-31 013
Fonds Propres									
Capital	-100	-10 000	-10 100			-10 100	10 000		-100
Actions propres	-	356	356			356	356		-
Fonds réserve générale	-2 000	-5 155	-7 155			-7 155	5 155		-2 000
Fonds statutaires (PP report)	-194 251	-12 234	-206 485			-206 485	12 234		-194 251
Résultat de l'exercice	-	-	-		5 369	-5 369			-5 369
Total des fonds propres	-196 351	-27 033	-223 384			-228 753			-201 720
Intérêts minoritaires			-		5 701	-5 701	177	13 585	-19 109
Compte de passage de consolidation				17 343	23 136	-5 793	33 358	27 566	-0
Total du passif	-223 524	-30 873	-254 397			-271 260			-251 843

Valeurs en milliers reconnues pour l'incorporation de Parking Plaine de Plainpalais SA (PPP SA)

	FP 30.06.24	PPP SA 30.06.24	Total	Ajustements d'acquisition IPSAS 40		Consolidé 30.06.24	Ajustements d'élimination IPSAS 35		Consolidé 30.06.24
				Dr	Cr		Dr	Cr	
En milliers									
Actif									
Actif courant									
Liquidités et équivalents de liquidités	46 600	4 416	51 016			51 016			51 016
Débiteurs	-219	-42	-261			-261			-261
Autres créances à court terme	21 030	2	21 032			21 032			21 032
Actifs transitoires	1 774	208	1 982			1 982			1 982
Total de l'actif courant	69 185	4 584	73 769			73 769			73 769
Actif immobilisé									
Immobilisations corporelles	128 412	6 234	134 646	13 281	6 234	141 693			141 693
Immobilisations incorporelles	-	-	-			-			-
Réalisation en cours	-	-	-			-			-
Prêt et garanties à long terme	-	-	-			-			-
Participations	19 750	-	19 750		894	18 856	4 807		14 049
Goodwill	-	-	-	6 814		6 814	6 814		-
Total de l'actif immobilisé	148 162	6 234	154 396			167 363			155 742
Total de l'actif	217 347	10 818	228 165			241 132			229 511
Passif									
Fonds étrangers									
Engagements à court terme									
Fournisseurs et autres créanciers	-4 633	-1 090	-5 723			-5 723			-5 723
Revenus reçus d'avance	-5 270	-453	-5 723			-5 723			-5 723
Garanties et consignes	-534	-	-534			-534			-534
Passifs transitoires	-6 623	-618	-7 241			-7 241			-7 241
Total engagements à court terme	-17 060	-2 161	-19 221			-19 221			-19 221
Engagements à long terme									
Dettes à long terme	-2 690	-	-2 690			-2 690			-2 690
Subventions d'investissement	-	-	-			-			-
Autres passifs à long terme	-31	-	-31			-31			-31
Total engagements à long terme	-2 721	-	-2 721			-2 721			-2 721
Total des fonds étrangers	-19 781	-2 161	-21 942			-21 942			-21 942
Fonds Propres									
Capital	-100	-4 000	-4 100			-4 100	4 000		-100
Actions propres	-	-	-			-			-
Fonds réserve générale	-2 000	-1 774	-3 774			-3 774	1 774		-2 000
Fonds statutaires (PP report)	-188 917	-2 547	-191 464			-191 464	2 547		-188 917
Résultat de l'exercice	-6 549	-336	-6 885	894	6 814	-12 805	336		-12 469
Total des fonds propres	-197 566	-8 657	-206 223			-212 143			-203 486
Intérêts minoritaires		-	-		1 832	-1 832	2 251		-4 083
Compte de passage de consolidation			-	8 066	13 281	-5 215	13 872	8 657	-0
Total du passif	-217 347	-10 818	-228 165			-241 132			-229 511

La représentation de ce bilan diffère du bilan consolidé, les valeurs au passif ont un signe négatif, certains postes ont été regroupés.

Calcul des parts non-contrôlantes

En contrepartie de l'élimination des fonds propres des filiales et des effets des étapes précédentes, les parts minoritaires sont calculées et comptabilisées à hauteur de 49.6 % pour la première entité et 26 % pour la seconde pour un total de CHF 23'192'432, soit CHF 19'109'392 pour PPC SA et CHF 4'083'040 pour PPP SA.

Actifs corporels

Les actifs corporels des deux entités ont été reconnus à leur nouvelle valeur pour un total de CHF 36'417'065 (soit CHF 23'136'000 pour PPC SA et CHF 13'281'065 pour PPP SA) au moment de l'acquisition des nouvelles parts. Les amortissements seront effectués sur ces valeurs d'entrée dès ce bouclage.

L'impact global unique de l'incorporation des entités sur le résultat atteint CHF 10'953'134, soit CHF 5'369'054 pour PPC SA et CHF 5'584'080 pour PPP SA.

Informations complémentaires

En milliers de CHF	Depuis la date d'acquisition	Depuis le 1.1.2024
Revenus opérationnels		
Parking de la Place de Cornavin SA	10 969	10 969
Parking Plaine de Plainpalais SA	1 908	3 849
Total des revenus opérationnels	12 877	14 818
Dépenses opérationnelles		
Parking de la Place de Cornavin SA	8 689	8 689
Parking Plaine de Plainpalais SA	1 522	3 128
Total des dépenses opérationnelles	10 211	11 816
Résultats nets		
Parking de la Place de Cornavin SA	2 281	2 281
Parking Plaine de Plainpalais SA	385	721
Total des résultats nets	2 666	3 002

3. APPLICATIONS DES DEROGATIONS EDICTEES PAR LE CONSEIL D'ETAT

Depuis 2016, la Fondation applique les dérogations de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers.

Les dérogations complètes sont énumérées ci-après :

- les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ;
- le montant total des rémunérations et avantages accordés aux membres proches de la famille des principaux dirigeants n'est pas publié dans les états financiers (IPSAS 20) ;

c) les mises à disposition de moyens à titre gratuit ou à des conditions préférentielles ne sont pas comptabilisées dans les états financiers (IPSAS 23 et 41) ;

d) les moins-values réalisées lors d'aliénations d'immeubles au titre d'apports en nature effectués par l'Etat dans le cadre de projets d'investissement d'utilité publique régis par une loi sont amorties sur la durée appropriée définie en fonction de la durée d'utilité des actifs (IPSAS 45).

e) les loyers versés par l'Etat pour l'usage de choses mobilières ou de biens immobiliers ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 43, mais selon la norme IPSAS 13.

4. PRINCIPES COMPTABLES

4.1 CONVERSION DES MONNAIES ETRANGERES (IPSAS 4)

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change sont comptabilisées au compte de résultat. Les actifs et les engagements non monétaires libellés en monnaies étrangères (valorisés au coût historique) sont convertis aux cours de change en vigueur à la date de leur comptabilisation initiale.

4.2 PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES (IPSAS 36) ET FILIALES (IPSAS 35)

Les sociétés Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA sont des entreprises associées et sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'en 2023. Une entreprise associée est une entité dans laquelle l'investisseur, la Fondation, exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée, sans avoir le pouvoir de la contrôler. Elle est présumée lorsque l'investisseur détient au moins 20% des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans le résultat des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

Lorsque la Fondation, en conséquence de l'acquisition d'actions supplémentaires des deux entités associées, devient l'entité contrôlante de ces filiales, elle doit se référer à la norme IPSAS 40 (Regroupement d'entités du secteur public) pour traiter des effets de l'acquisition ainsi qu'à la norme 35 (Consolidation des états financiers) pour ce qui relève de la préparation des états financiers consolidés.

Dans cette nouvelle configuration, la méthode de la mise en équivalence est abandonnée au profit de l'intégration globale des comptes des filiales. Après agrégation des comptes et l'élimination des écritures relatives aux opérations entre les entités ainsi que celle des participations, la quote-part des résultats et des fonds propres non contrôlés est calculée et présentée de façon transparente dans les états financiers.

[voir aussi note 18](#)

4.3 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES (IPSAS 2)

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires, s'ils existent, sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie consolidés, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités, tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

[voir aussi note 12](#)

4.4 AUTRES ACTIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme au-delà de 3 mois.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs courants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent : l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif et diminué de toute dépréciation.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et majorés, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

La classification d'un instrument financier est définie selon le mode d'évaluation lors des évaluations subséquentes. Elle s'effectue selon le modèle de gestion de l'entreprise pour les instruments financiers ainsi que sur les caractéristiques des flux de trésorerie de l'instrument financier : (i) actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; (ii) actifs financiers au coût

amorti ; (iii) actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux.

(i) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, c.-à-d. des actifs financiers dont la variation de la juste valeur a un impact sur le compte de résultat, comprend d'une part, les actifs financiers détenus à des fins de transaction et, d'autre part, des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues au résultat.

Si l'actif financier ne peut être évalué par les modes (ii) et (iii), il doit être évalué selon la méthode (i).

(ii) Actifs financiers au coût amorti

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

[voir aussi note 17](#)

Les créances des clients ont, en général, une échéance entre 15 et 30 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et

de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les créances dans leur intégralité. Les créances sont comptabilisées en perte quand elles sont jugées irrécouvrables.

[voir aussi note 13](#)

(iii) Actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux

Après comptabilisation initiale, les actifs financiers à la juste valeur par le biais des actifs nets/des capitaux sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un tel actif sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) au résultat.

Un actif financier n'est plus reconnu en comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

Perte de crédit estimée

La Fondation reconnaît les pertes de crédit en deux étapes. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il n'y a pas eu d'augmentation significative de risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, les pertes de crédit attendues sont provisionnées pour les pertes de crédit résultant d'événements de défaut qui sont possibles dans les 12 prochains mois. Pour les expositions de crédit pour lesquelles il y a eu une augmentation significative du risque de crédit depuis

la comptabilisation initiale, une provision pour pertes est requise pour les pertes attendues sur la durée de vie restante de l'exposition, quel que soit le moment du défaut.

4.5 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (IPSAS 17)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en charge lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt (IPSAS 5) qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
<i>Terrains</i>	illimitée
<i>Gros œuvre</i>	50 - 100 ans
<i>Second œuvre</i>	5 - 20 ans
<i>Matériel technique</i>	5 - 20 ans
Horodateurs de la voie publique	4 - 5 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle. Les seuils d'activation retenus sont de CHF 25'000.- pour un bien ou un service unitaire et de CHF 50'000.- pour des biens ou services cumulés ou associés à un même projet.

[voir aussi note 15](#)

4.6 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (IPSAS 31)

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent des logiciels informatiques et des droits réels. Elles sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité dès leur mise en service.

Les durées d'utilité principales des immobilisations incorporelles sont :

	Durée d'utilité
Droits réels (liés à la durée d'utilité de l'actif sous-jacent)	20 - 100 ans
Logiciels informatiques	3 - 5 ans

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

[voir aussi note 16](#)

4.7 PERTES DE VALEUR SUR ACTIFS NON FINANCIERS (IPSAS 21)

Alignée sur les pratiques du groupe de l'Etat de Genève, la Fondation applique depuis l'exercice 2021 la norme 21 (dépréciation des actifs non générateurs de trésorerie) à la place de la norme 26 (dépréciation des actifs générateurs de trésorerie).

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Cet examen se fonde sur des sources externes et internes, au minimum en considérant les éléments suivants :

- une disparition ou quasi-disparition de la demande ou du besoin pour le service rendu ;
- un changement significatif à long terme de l'environnement technologique, légal ou politique ayant un effet négatif sur l'entité ;
- une dégradation physique constatée ;
- un changement significatif à long terme dans la mesure ou la manière dont un actif est utilisé ou pourrait être utilisé ;
- une décision d'arrêter la construction d'un actif avant qu'il ne soit achevé ou prêt à utilisation ;
- la performance de service d'un actif est ou sera considérablement moins bonne que celle attendue.

Si un tel indice existe, la valeur de service recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette (cf. note 4.4) des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité d'un actif non générateur de trésorerie correspond à la valeur actuelle du potentiel de service résiduel. Elle est appréciée selon l'approche la plus appropriée entre :

- le coût de remplacement de l'actif net d'amortissement ;
- le coût de remise en état ;
- les unités de services attendus.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

Au 31 décembre 2024, aucun indice de perte de valeur n'a été décelé.

[voir aussi notes 15 et 16](#)

4.8 DETTES FINANCIERES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS (IPSAS 28, 30 & 41)

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan au passif à court ou long terme, selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

Toutes les dettes financières et autres passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

[voir aussi note 21](#)

4.9 PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS (IPSAS 19)

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux d'intérêt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière. En cas de baisse de la provision liée à l'écoulement du temps, il s'agit d'un produit financier.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

Des passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais requièrent des indications dans les notes aux états financiers. Les passifs éventuels sont soit des obligations possibles qui surviennent en raison d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par l'occurrence ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité, soit des obligations actuelles qui ne sont pas reconnues parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre les obligations ou que le montant des obligations ne peut pas être mesuré avec une assurance suffisante.

[voir aussi note 22](#)

4.10 AVANTAGES AU PERSONNEL (IPSAS 39)

Pensions et prestations de retraite

La Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) est un établissement de droit public,

auquel la Fondation des Parkings est affiliée, qui applique un plan principal en primauté de prestations. Le système financier adopté est un système mixte. Les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. Conformément à l'article 72a de la loi sur la prévoyance professionnelle et sous l'approbation de l'autorité de surveillance, la capitalisation partielle est possible lorsqu'un plan de financement à long terme permet d'assurer l'équilibre financier de la Caisse. En conséquence, la CPEG, qui bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève (art. 9 LCPEG), a défini un objectif de taux de couverture de 80% pour le 1.1.2052 (art. 28 LCPEG). Pour y parvenir, en 2020, la CPEG a bénéficié d'une nouvelle recapitalisation, correspondant à un taux de couverture de 75% de ses engagements au 1^{er} janvier 2018.

[voir aussi note 24](#)

Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toute forme de contreparties accordées par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs. Les primes d'ancienneté, avantages à long terme de CHF 500.-, 2'000.-, 2'500.- et 3'000.- sont comptabilisées à l'occasion des jubilés. Compte tenu de l'importance relative des montants, la Fondation a renoncé à estimer le coût annuel des services rendus et à le comptabiliser en dette.

4.11 AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Un droit réel cédé à un tiers sous la forme d'une servitude peut constituer un engagement à long terme.

4.12 CONTRATS DE LOCATION (IPSAS 13 ET 43)

La Fondation n'a aucun contrat de location financière au terme duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Comme relevé en note 3, malgré l'introduction d'une nouvelle norme IPSAS 43 au 1^{er} janvier 2025, la Fondation continuera l'application de la norme IPSAS 13.

4.13 RECONNAISSANCE DES REVENUS (IPSAS 9)

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

Produits de stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie, ce qui signifie que les produits du parcage horaire, soit des prestations de courte durée, sont reconnus au moment de leur encaissement et que les produits liés aux abonnements, aux locations ou aux macarons annuels, soit des prestations de longue durée, sont répartis sur la durée de validité du stationnement. L'introduction d'une plateforme de vente de macarons journaliers virtuels en automne 2020 a permis de distinguer, là où cela fait sens, la vente et l'encaissement qu'elle génère de la reconnaissance des recettes, puisque le moment de l'activation (utilisation) du droit est dorénavant connue. La valeur des macarons journaliers vendus mais non utilisés est inscrite au passif dans les revenus reçus d'avance.

Les produits de stationnement horaire en voirie ainsi que les amendes ne sont pas reconnus comme recettes pour la Fondation. Les produits des macarons perçus sont issus du parcage sur la voie publique et, par ce fait, qualifiés de taxe. Conformément à l'article 7D de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, les produits nets des frais de gestion sont versés à la Fondation pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement destinés aux habitants et aux P+R.

Les baux de location de places de parking ont une durée de location correspondant à la période entre la date de début de location et la fin de l'année en cours lorsqu'ils commencent avant le 1^{er} juillet et, dès cette date, une durée de location qui s'étend jusqu'à la fin de l'année suivante. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année.

Les abonnements ont, en général, une durée contractuelle correspondant à la période entre la date de début de la prestation et la fin de l'année en cours. Ils sont ensuite reconduits tacitement d'année en année. Les abonnements P+R ont une durée contractuelle congruente avec la durée des abonnements de transports publics remis, soit un mois pour les abonnements mensuels et 12 mois pour les abonnements annuels.

Autres prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie, de contrôle du stationnement et autres prestations pour le compte de tiers, sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

Recettes des services rendus sur la voie publique

Depuis le 1^{er} janvier 2019, de nouvelles conventions règlent les activités de gestion des moyens de paiement et de contrôle du stationnement sur le domaine public de la Ville de Genève. Les honoraires de ces deux contrats sont calculés sur

la base des coûts effectifs des services rendus plus une marge bénéficiaire de développement, fixe ou variable.

4.14 SUBVENTIONS (IPSAS 23)

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable qu'elles soient reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises soient satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquiert des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au passif comme engagement à long terme. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Depuis 2016, les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, ne sont plus comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.

[voir aussi notes 6 et 23](#)

4.15 NORMES PUBLIEES MAIS NON ENCORE ENTREES EN VIGUEUR

Les normes ci-dessous ont été publiées par l'IPSAS Board, elles sont applicables à partir du 1^{er} janvier 2025. Les possibles conséquences sur les comptes consolidés ont été analysées avec soin courant 2024. Si l'application de la norme 43 aurait bien eu des effets matériels en cas de revalorisation des contrats de location, la dérogation, formalisée dans le règlement sur l'établissement des états financiers, permet à la Fondation de s'y soustraire. Quant aux autres normes, elles n'auront pas d'effet.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 43	Contrats de locations (remplace IPSAS 13)	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS 44	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS 45	Immobilisations corporelles (complément de 17)	1 ^{er} janvier 2025
IPSAS 46	Evaluation et mise à jour du chapitre 7 du cadre conceptuel	1 ^{er} janvier 2025

En plus des éléments susmentionnés, l'IPSAS Board a aussi publié les normes suivantes :

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'émission	Date d'entrée en vigueur
IPSAS 47	Revenus (remplace normes 9, 11 et 23)	mai 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 48	Coûts de transfert	mai 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 49	Plans de prestations postérieurs à l'emploi	novembre 2023	1 ^{er} janvier 2026
IPSAS 50	Exploration et évaluation des ressources minières	novembre 2024	1 ^{er} janvier 2027

5. INFORMATIONS SECTORIELLES (IPSAS 18)

La Fondation et ses filiales sont essentiellement actives dans des activités liées au stationnement. Les autres activités n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

6. SUBVENTIONS NON MONETAIRES

La disposition de droits de superficie et de droits d'utilisation pour l'exploitation de parkings, sans contrepartie, n'est pas enregistrée comptablement sous forme de subventions non monétaires conformément aux dispositions commentées aux notes «3. Applications des dérogations édictées par le Conseil d'Etat» et «4.14 Subventions (IPSAS 23)» du présent rapport.

Dans un objectif de transparence et conformément à la Directive EGE 02-03 sur les subventions non monétaires (de l'Etat) applicable dès les comptes

2016, les subventions non monétaires et leur calcul sont décrits en détail dans les notes. Les subventions non monétaires octroyées par le Canton de Genève sont valorisées selon la méthode du coût de fonctionnement de la prestation après déduction d'une éventuelle contrepartie monétaire. La formule est la suivante :

[Valeur comptable nette dans les livres de l'Etat x taux moyen de la dette de l'Etat – contrepartie monétaire]

Les autres subventions non monétaires liées à une mise à disposition d'une surface d'exploitation sont valorisées selon l'ancienne méthode, à savoir :

[surface x prix/m² x taux de rendement]

Les prix/m² sont arrondis au centime dans les calculs alors qu'ils apparaissent au franc dans le tableau ci-après.

Subventions non monétaires par parking en 2024

	Taux	Prix au m ²	Superficie au m ²	Coût construction	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
Canton de Genève						
P+R Les Mouilles	2 %			4 000 000		80 000
P+R Genève-Plage	2 %	50	272		272	
P+R Sécheron	2 %	374	2 489		18 606	
P+R Etoile			2 828		0	
P+R Bachet-Praille			4 700			0
Parking des Gazomètres	2 %	2 209	3 003		132 659	
Parking Gare de Chêne-Bourg	1.75 %	333	4 260		24 816	
Vélostation Lancy-Bachet			1 077			0
Thônex, Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries						
P+R Sous-Moulin	5 %	50	4 609		11 523	
Ville de Genève						
Parking Saint-Antoine jusqu'au 31.12.2024	5 %	50	3 829		9 573	
Parking des Tilleuls jusqu'au 31.12.2024	5 %	600	3 466		103 980	
Onex						
Parking du Vieux-Moulin	5 %	50	4 901		12 253	
Autres						
P+R IKEA	5 %	50	1 000			2 500
P+R Balaxert	5 %	50	7 500			18 750
Total					313 680	101 250
Total général						414 930

7. PRODUITS DIVERS

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Honoraires des ingénieurs	300	224
Produits divers administratifs	203	158
Produits divers d'exploitation	696	163
Redevances et droits cédés	456	174
Total	1 655	719

8. FRAIS DE PERSONNEL

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Salaires et autres éléments de salaires	19 047	18 224
Indemnités journalières	-625	-493
Charges sociales	4 848	4 747
Frais de formation	235	339
Plan de mobilité	76	75
Frais et achat d'uniformes	148	192
Honoraires	318	186
Santé et sécurité du personnel	158	118
Autres frais (repas, déplacements, etc.)	296	222
Total	24 501	23 610

La grille salariale a été indexée de 1.00 % au 1^{er} janvier 2024.

9. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent principalement des intérêts du prêt à long terme (cf. note 17) en faveur de l'Aéroport International de Genève (AIG) et, le cas échéant, de placements à court terme des liquidités issues et destinées à des investissements.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Intérêts créanciers	56	6
Ecart de change	1	1
Intérêts sur prêt à long terme Genève Aéroport	594	572
Produits financiers divers	17	0
Total	669	579

10. CHARGES FINANCIERES

Les charges financières proviennent principalement de commissions liées aux encaissements des règlements par cartes de crédit.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Commissions liées aux encaissements par cartes de crédit	-433	-307
Frais bancaires et charges financières diverses	-42	-35
Total	-475	-342

11. COMPARAISON BUDGETAIRE (IPSAS 24)

Le budget 2024 de la Fondation des Parkings, validé par un arrêté du Conseil d'Etat genevois le 29 novembre 2023, est réalisé selon un schéma de consolidation partielle prévalant avant les prises de participation amenant à une consolidation intégrale. Ce budget ne peut pas être retraité, aussi, cette comparaison porte sur le réalisé 2024 des comptes individuels de la Fondation, quasi identique à la consolidation partielle.

Cette année se caractérise, hormis les prises de participation exceptionnelles, par un dépassement du palier de chiffres d'affaires des 50 mios CHF avec plus que 52 mios CHF. Le budget est dépassé de 5.5% (2.7 mios CHF) grâce à des recettes de stationnement horaire (encore) en forte progression dans les parkings (+1.8 mios CHF ou 25.05%), au succès de multipark.ch

(+0.6 mio CHF ou 5.8%) et à la bonne performance des contrôles du stationnement en voie publique Ville de Genève (+0.3 mio CHF ou 3.02%).

Les charges sont, cette année encore, inférieures au budget mais pour un montant cumulé de 2.7 mios CHF ou 6%. A relever que cet écart était de 12% il y a deux ans et 9% il y a un an.

L'écart est dû à la marge usuelle prise pour garantir en tout temps l'opérabilité des sites en palliant les aléas techniques tels que les remplacements et interventions sur les équipements ainsi qu'au report de travaux de rénovation. De plus, le décalage dans la réalisation de gros projets, par un effet de glissement temporel provoqué pour plusieurs raisons (autorisations, modifications, priorisations), réduit la charge d'amortissement pour cet exercice de 1 mio CHF. Les projets informatiques connaissent un effet identique avec une consommation de 77% du budget de fonctionnement.

Montants en CHF	Budget 2024	Réalisé 2024	Ecart	
Produits				
Produits des abonnements	8 417 352	8 354 876	-62 476	-0.74%
Produits du parage horaire	7 142 300	8 931 273	1 788 973	25.05%
Produits des macarons	10 697 500	11 317 649	620 149	5.80%
Produits différés de subventions d'investissement	144 290	144 290	0	0.00%
Redevances pour la gestion administrative de parkings	1 906 970	2 005 224	98 254	5.15%
<i>Redevances administratives de parkings d'entreprises associées</i>	315 000	319 238	4 238	1.35%
<i>Redevances administratives de parkings tiers</i>	1 591 970	1 685 986	94 016	5.91%
Redevances pour l'exploitation de parkings	6 657 030	6 356 686	-300 344	-4.51%
<i>Redevances d'exploitation de parkings d'entreprises associées</i>	1 401 000	1 424 485	23 485	1.68%
<i>Redevances d'exploitation de parkings tiers</i>	5 256 030	4 932 202	-323 828	-6.16%
Redevances pour services fournis sur la voie publique	13 257 142	13 658 385	401 242	3.03%
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement Ville de Genève</i>	11 192 327	11 530 634	338 307	3.02%
<i>Redevances pour le contrôle du stationnement autres communes</i>	814 665	860 162	45 497	5.58%
<i>Redevances pour la gestion des systèmes de paiement</i>	1 250 150	1 267 589	17 439	1.39%
Autres produits d'exploitation	1 187 906	1 339 784	151 878	12.79%
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>	140 220	117 865	-22 355	-15.94%
<i>Publicité</i>	80 000	74 031	-5 969	-7.46%
<i>Vente énergie solaire</i>	70 000	7 247	-62 753	-89.65%
<i>Honoraires et produits divers</i>	897 686	1 140 641	242 955	27.06%
Total des produits	49 410 490	52 108 166	2 697 676	5.5%
Charges				
Frais de personnel	-25 324 600	-24 717 503	607 097	-2.40%
<i>Frais de personnel</i>	-25 134 600	-24 494 439	640 161	-2.55%
<i>Frais du Conseil</i>	-190 000	-223 064	-33 064	17.40%
Frais d'exploitation	-3 910 472	-4 038 300	-127 828	3.27%
<i>Frais d'exploitation</i>	-3 735 472	-3 897 471	-161 999	4.34%
<i>Etudes</i>	-175 000	-140 828	34 172	-19.53%
Frais d'entretien	-1 999 995	-1 540 966	459 029	-22.95%
Frais d'administration	-5 814 800	-5 014 576	800 224	-13.76%
<i>Frais généraux</i>	-2 917 500	-2 498 292	419 208	-14.37%
<i>Administration générale</i>	-2 634 300	-2 215 651	418 649	-15.89%
<i>Locaux administratifs</i>	-263 000	-300 633	-37 633	14.31%
Amortissements	-8 161 202	-7 197 468	963 734	-11.81%
<i>Amortissements immobilisations d'administration</i>	-961 053	-764 296	196 757	-20.47%
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>	-7 200 149	-6 433 172	766 977	-10.65%
Total des charges	-45 211 069	-42 508 812	2 702 257	-6.0%
Résultat opérationnel	4 199 421	9 599 354	5 399 933	128.6%

12. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les fonds des comptes bancaires et postaux de la Fondation sont régulièrement mis à la disposition de l'Etat de Genève dans le cadre des accords avec la caisse centralisée. Cette dernière ne sert aucun intérêt. Les soultes éventuelles, issues des délais de traitement des transferts, sont rémunérées à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue.

La juste valeur de ces positions est équivalente à leur valeur comptable.

Une partie de ces liquidités est dédiée aux mandats de prestations et de gérance.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Caisses	260	236
Compte auprès de la caisse centralisée de l'Etat de Genève	42 229	41 754
Comptes de chèques postaux	18 939	6 743
Avoirs en c/c B.C.G.E.	8 640	1 816
Avoirs en c/c CS	5	0
Total	70 074	50 549

La rubrique Comptes de chèques postaux contient l'avance du règlement du litige de Parking Plaine de Plainpalais SA pour un montant de CHF 7'582'055.-.

La valeur d'entrée au 1.1.2024 du tableau des flux de trésorerie correspond à la valeur de sortie au 31.12.2023 (colonne Réalisé 2023) des liquidités de la Fondation avant changement de méthode de consolidation. Les liquidités des filiales au 1.1.2024 apparaissent sous la rubrique Liquidités acquises des nouvelles filiales pour un montant de CHF 20'997'928.

13. DEBITEURS

Les créances des débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Tiers	991	384
Entités publiques genevoises non consolidées par l'Etat de Genève	87	83
Entités publiques genevoises consolidées par l'Etat de Genève	345	340
Entreprises associées	0	30
Provision pour débiteurs douteux	-224	-22
Total	1 199	814

La provision pour débiteurs douteux est estimée en additionnant la totalité des créances impayées de moins de 5 ans, par commodité au 30 novembre de l'exercice. Compte tenu de la faible probabilité de recouvrer de vieilles créances, l'estimation ne retient plus les cas au-delà de 5 ans. Plus de 190 mille francs concernent quelques commerçants de la galerie marchande du parking de la Place de Cornavin dont 97 mille pour d'anciennes charges accessoires et le reste à mettre en relation avec les procédures en cours de départs anticipés nécessaires à cause de la future transformation de l'ouvrage.

14. ACTIFS TRANSITOIRES

Les actifs transitoires divers concernent essentiellement des encaissements à recevoir des règlements par cartes bancaires, l'indexation 2024 des loyers de la galerie marchande Metro Shopping Cornavin ainsi que les marges de développement des mandats de gestion en voie publique en Ville de Genève.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Actifs transitoires divers	2 821	1 134
Charges payées d'avance	561	530
Total	3 382	1 664

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le 28 avril 2023, VIE Valorisation Immobilière Ethique SA, un des opérateurs du parking de la gare de Chêne-Bourg, a réglé l'achat de ses servitudes d'usage pour un montant de CHF 1.3 mios. Cette opération a été traitée comme une sortie d'inventaire. Conséquence de la consolidation intégrale courant 2024, les parkings des filiales ont été incorporés à leur nouvelle valeur dans le segment des parkings publics.

Année 2024

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	70 025	45 152	126 083	10 979	15 814	268 052
Investissement	5 093	0	1 149	453	621	7 316
Actifs incorporés	36 417	0	0	0	0	36 417
Sortie	-12	0	-504	-160	0	-677
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	111 523	45 152	126 728	11 271	16 435	311 108
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-28 637	-22 231	-66 910	-10 377	-13 472	-141 627
Amortissements	-4 117	-953	-3 055	-262	-578	-8 964
Sortie	12	0	504	18	0	535
Situation au 31 décembre	-32 741	-23 184	-69 460	-10 620	-14 051	-150 056
Valeur nette comptable au 31 déc.	78 781	21 968	57 268	651	2 384	161 052

Année 2023

En milliers de CHF	Parkings publics	Parkings habitants	Parkings P+R	Voie Publique	Autres	Total
Valeur acquisition ou construction						
Situation au 1^{er} janvier	71 101	44 875	124 290	10 649	14 269	265 184
Investissement	253	277	1 793	330	1 545	4 198
Subvention	0	0	0	0	0	0
Sortie	-1 329	0	0	0	0	-1 329
Dépréciation	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	70 025	45 152	126 083	10 979	15 814	268 052
Amortissements						
Situation au 1^{er} janvier	-27 009	-21 258	-63 679	-10 129	-12 839	-134 914
Amortissements	-1 628	-973	-3 231	-248	-633	-6 713
Sortie	0	0	0	0	0	0
Situation au 31 décembre	-28 637	-22 231	-66 910	-10 377	-13 472	-141 627
Valeur nette comptable au 31 déc.	41 388	22 921	59 174	602	2 341	126 426

16. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Année 2024

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1er janvier	3 393	1 325	4 718
Achat	569	0	569
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	3 962	1 325	5 287
Amortissements			
Situation au 1er janvier	-2 299	-342	-2 642
Amortissements	-466	-24	-490
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-2 766	-366	-3 132
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 196	958	2 155

Année 2023

En milliers de CHF	Logiciels	Droit d'usage	Total
Valeur acquisition			
Situation au 1er janvier	2 432	1 325	3 756
Achat	962	0	962
Sortie	0	0	0
Dépréciation	0	0	0
Situation au 31 décembre	3 393	1 325	4 718
Amortissements			
Situation au 1er janvier	-1 932	-318	-2 250
Amortissements	-368	-24	-391
Sortie	0	0	0
Situation au 31 décembre	-2 299	-342	-2 642
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 094	982	2 076

17. PRET ET GARANTIES A LONG TERME

Lors de la vente du parking P26 en 2012, la Fondation a consenti un plan de paiements différés équivalent à un prêt à long terme à l'Aéroport International de Genève (AIG) d'un montant de CHF 25'693'232.-. L'AIG rembourse la Fondation au moyen d'une annuité. Celle-ci, de CHF 945'000.- la première année, est indexée annuellement au coût de la vie à Genève. Cette annuité se décompose en un remboursement annuel de CHF 389'291.-, qui porte la créance à CHF 20'437'804.- au 31.12.2024, et un solde correspondant aux intérêts. Le remboursement annuel payable avant douze mois est présenté sous « Autres créances à court terme ».

Les dépôts de garantie de loyer sont de CHF 435'915.- au 31.12.2024.

18. PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES CONTROLEES (IPSAS 38)

Comme décrit dans le présent rapport, la Fondation détient 74% de parts d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 50.6% de parts d'intérêt dans la société Parking de la Place de Cornavin SA au 31.12.2024. Le tableau ci-dessous fournit les données comptables principales des deux filiales.

Montants en CHF

Données financières résumées au 31 décembre	PPP SA	PPC SA	Total
Actifs courants	12 397 465	19 154 267	31 551 732
Actifs non courants	5 874 531	11 285 069	17 159 600
Total des actifs	18 271 996	30 439 336	48 711 332
Passifs courants	9 230 179	3 494 742	12 724 921
Passifs non courants	0	0	0
Total des fonds étrangers	9 230 179	3 494 742	12 724 921
Total des fonds propres	9 041 818	26 944 593	35 986 411
Total des produits des sociétés contrôlées	3 848 924	10 969 476	14 818 400
Résultat net de l'exercice des sociétés contrôlées	721 011	2 280 944	3 001 955

Flux de trésorerie

Flux liés aux activités opérationnelles	8 934 124	2 277 682	11 211 806
Flux liés aux activités d'investissement	-51 232	-12 375 833	-12 427 065
Flux liés aux activités de financement	0	-2 369 520	-2 369 520
Total des flux de trésorerie	8 882 892	-12 467 671	-3 584 779
Parts des intérêts minoritaires aux fonds propres	4 083 040	17 861 795	21 944 835
Parts des intérêts minoritaires aux résultats	100 218	1 126 786	1 227 004

La part des dividendes versés aux intérêts minoritaires est de CHF 1'170'543 en 2024.

19. FOURNISSEURS ET AUTRES CREANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF au 31 décembre	2024	2023
Fournisseurs	3 417	1 873
Retenues de garanties pour travaux	77	98
Institutions sociales	46	-20
Administration fédérale des contributions	520	363
Tiers	971	1 125
Entités publiques non consolidées par l'Etat de Genève	2 225	1 853
Entités publiques consolidées par l'Etat de Genève	6 087	5 442
Entreprises associées	0	124
Autres créanciers	1	0
Total	13 344	10 858

20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus annuels d'abonnements ou de macarons, lisés sur la durée de validité de ces produits qui se situe à cheval sur deux exercices, ainsi qu'au produit reçu d'avance obtenu par le calcul de la rente effective du droit de superficie du parking Butini, qui se monte à CHF 430'147.- au 31.12.2024. A cela s'ajoute l'avance du règlement du litige de Parking Plaine de Plainpalais SA pour un montant de CHF 7'582'055.-.

21. EMPRUNTS ET DETTES

Depuis l'introduction des normes IPSAS, les dettes à long terme du parking Butini sont évaluées selon la méthode du taux effectif, calculé sur la base des résultats espérés du parking jusqu'à l'échéance de la concession en 2057, déduction faite des redevances à verser. Depuis 2022, le taux d'intérêt implicite calculé est nul.

En milliers de CHF au 31 décembre	Taux d'intérêt effectif	Echéance	2024	2023
Dettes à long terme (parking Butini)				
Emprunt Ville de Genève (val. nominale CHF 3 mios)	0.0000 %	01.10.2057	2 017	2 017
Emprunt BCGe (val. nominale CHF 1 mio)	0.0000 %	01.10.2057	672	672
Total			2 690	2 690

22. PROVISIONS ET PASSIFS EVENTUELS

La provision au bilan est constituée, d'une part, d'un montant de CHF 510'000.- correspondant aux prétentions (intérêts compris) contre la Fondation, actuellement en procédure auprès du tribunal civil, pour des travaux litigieux portant sur une période de 2017 et 2019 et, d'autre part, des prétentions de la Ville de Genève estimées à CHF 4'393'545.- en restitution de recettes de macarons multizones.

23. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

En milliers de CHF	2024	2023
P+R Moillesulaz	1 141	1 217
P+R Sécheron	684	703
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 824	1 873
Total au 1^{er} janvier	3 649	3 793
Nouvelle subvention durant l'exercice	0	0
Subvention soldée durant l'exercice	0	0
Produits différés de subventions d'investissement	-144	-144
P+R Moillesulaz	1 065	1 141
P+R Sécheron	666	684
Vélostation de la Gare de Chêne-Bourg	1 774	1 824
Total au 31 décembre	3 505	3 649

Les subventions d'investissement apparaissent dans les engagements à long terme au passif du bilan.

24. ENGAGEMENTS DE PREVOYANCE

L'alinéa a) de l'article 7 du Règlement sur l'établissement des états financiers (D 1 0515) dit: « les engagements de prévoyance relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas comptabilisés selon la norme IPSAS 39 ». Comme mentionné sous la note 3, la Fondation ne comptabilise plus le découvert des engagements de prévoyance. Néanmoins, la note 24 présente la situation financière de la CPEG aussi bien sous l'angle LPP que IPSAS 39 (seulement pour la Fondation). La Fondation est affiliée à la CPEG en tant qu'institution externe et possède sa propre échelle des traitements. La fortune de la Fondation n'est pas gérée de manière distincte et est estimée à sa juste valeur sous la rubrique ci-après 24.4.

24.1 DONNEES DE BASE DES ASSURES DE LA FONDATION

Situations au 31 décembre	2024	2023
Nombre d'assurés		
Actifs	200	189
Bénéficiaires de pensions	46	43
Total	246	232
Assurés actifs		
Age moyen	45.55	45.88
Années d'assurances moyennes	12.88	13.63
Somme des salaires assurés (en CHF)	14 493 418	13 644 676
Salaire assuré moyen (en CHF)	72 467	72 194
Somme des prestations de libre passage et provisions (en CHF)	52 507 131	50 955 326
Bénéficiaires de pensions		
Age moyen sans les enfants	68.92	68.34
Pensions totales versées (en CHF)	1 051 687	922 624
Somme des réserves mathématiques et provisions (en CHF)	19 688 156	17 815 059

24.2 BASES TECHNIQUES CPEG AU 31.12.2024

Tables actuarielles générationnelles VZ 2020 avec un décalage de 5 ans avec taux d'évaluation de 1.75 % (réserves mathématiques et provisions techniques) et un taux technique de 2.5% (prestations de libre passage).

24.3 SOLVABILITE GLOBALE DE LA CPEG

Situation au 31 décembre	2024	2023
Degré de couverture légal (art. 44 OPP2)	76.6 %	75.1 %
Degré de couverture des pensionnés	100.0 %	100.0 %

24.4 ESTIMATION DE L'APPLICATION DE LA NORME IPSAS 39 POUR LA FONDATION

Ces informations, fournies par le service des états financiers de la direction générale des finances de l'Etat de Genève, sont calculées pour leur publication dans les notes aux états financiers consolidés de l'Etat.

Situation au 31 décembre	2024	2023
Valeur actuelle des engagements	-92 000 000	-81 000 000
Juste valeur de la fortune	55 000 000	51 563 096
Valeur actuelle des engagements non couverts	-37 000 000	-29 436 904

25. AUTRES PASSIFS A LONG TERME

Le droit distinct et permanent (DDP) 4616 de la Commune de Chêne-Bourg dont bénéficie la Fondation est grevé, par acte constitutif des 18, 25 et 26 juillet et du 25 août 2022, d'une servitude d'usage d'un local au premier sous-sol et d'une servitude de canalisation en faveur des Services Industriels de Genève, entité publique consolidée par l'Etat de Genève, contre le versement d'une indemnité totale de CHF 31'540.-.

Ce droit réel cédé est classé dans la rubrique des autres passifs à long terme. Chaque année, un amortissement de CHF 332.-, calculé sur la base de la durée du DDP 4616, est comptabilisé comme un produit.

26. FONDS PROPRES

26.1 CAPITAL

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000.- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de dotation de la Fondation donne lieu, depuis l'exercice 2013, à une rémunération forfaitaire sous forme d'une subvention non monétaire de CHF 3'000.-, non comptabilisée.

26.2 FONDS DE RESERVE GENERALE

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

26.3 FONDS STATUTAIRES

Les fonds statutaires sont issus des résultats réalisés par la Fondation.

26.4 PARTS MINORITAIRES

Depuis les acquisitions dont la résultante est la prise de contrôle effective des filiales le bilan présente les parts des intérêts non contrôlés sur les fonds propres et le résultat.

27. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES (IPSAS 20)

Les parties liées se regroupent en 2 classes :

- les entités publiques consolidées (cf. REEF) par l'Etat (p. ex. les Transports publics genevois);
- les filiales consolidées par la Fondation (Parking de la Place de Cornavin SA et Parking Plaine de Plainpalais SA).

27.1 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités dont la Fondation a le mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garantie fournie ou reçue pour les créances et les dettes avec les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2024, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créance douteuse relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas l'année précédente. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

27.2 PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants sont les membres du Conseil de Fondation et les membres de la Direction. Leur rémunération globale se présente comme suit :

Au 31 décembre	2024	2023
Conseil de Fondation		
Nombre de personnes	16	16
Rémunération (en milliers de CHF)	206	201
Représentation dans les conseils d'administration des filiales		
Rémunération (en milliers de CHF)	75	0
Direction		
Nombre de personnes (EPT)	6	6
Charges de personnel (en milliers de CHF)	1 692	1 659

28. CAUTIONNEMENT DE L'ETAT

La Fondation peut bénéficier de la garantie de l'Etat pour certains de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8^e%, appliquée dès la mise en place des emprunts. La Fondation n'a pas eu recours à cette garantie pour les années ici présentées.

29. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les sommes des valeurs d'assurance des bâtiments sont de CHF 356'675'211.- pour la Fondation, de CHF 96'937'225.- pour Parking de la Place de Cornavin SA et de CHF 44'305'128.- pour Parking Plaine de Plainpalais SA, ceci au 1er janvier 2025 (avec adaptation automatique à l'indice des coûts de construction du Canton de Genève, l'indice 2024 étant de 160.2). Les contrats d'assurances sont assumés depuis 2021 par la Bâloise Assurances SA. L'indemnité du risque incendie des bâtiments n'est plus limitée par événement.

30. ACTIFS GAGES POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

La Fondation dispose de cédulas hypothécaires pour un total de CHF 44'850'000.-, toutes libres d'engagement.

31. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31.12.2024.

32. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Bureau du Conseil de Fondation de la Fondation des Parkings, désigné par le Conseil, est responsable de la définition de la stratégie financière qui est ensuite appliquée par la Direction opérationnelle. Les Conseils d'administration des filiales assument leur propre stratégie financière que la Direction de la Fondation exécute.

Dans le cadre de leurs activités, la Fondation des Parkings et ses filiales sont exposées à des risques financiers variés, plus précisément au risque de crédit (risque de contrepartie), au risque de liquidité et au risque de marché (risque de taux d'intérêt ou de change). La gestion de ces risques, centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier, a pour objectif de minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation et de ses filiales.

La Fondation et ses filiales ne recourent pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

32.1 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées à un fort risque de crédit étant donné que :

- les disponibilités de la Fondation sont mises à disposition du Canton de Genève dans le cadre de la caisse centralisée (dont la note finale de S&P Global était de AA au 18 décembre 2023);

- les disponibilités des filiales sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées;
- les créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière régulière.

32.2 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsqu'une entité rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non-recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation et ses filiales font coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part.

32.3 RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation et ses filiales ne sont exposées que faiblement au risque de taux d'intérêts, étant donné que :

- les emprunts sont libellés en taux fixes ;
- les dettes du parking Butini ont un taux variable indépendant du marché des taux ;
- les placements sont également effectués à taux fixes.

32.4 RISQUE DE CHANGE

La Fondation et ses filiales ne sont pas exposées au risque de change ; les transactions effectuées en devises autres que le franc suisse étant très limitées.

33. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE – EVALUATION DES RISQUES

La Fondation des Parkings et ses filiales assument en toute indépendance leur système de contrôle interne. Les filiales sont soumises à un contrôle restreint des comptes par leur organe de révision respectif, elles se reposent en grande partie sur l'organisation, décrite ci-après, en place au sein de la Fondation. Parking de la Place de Cornavin SA a le même organe de révision que la Fondation. Par contre, Parking Plaine de

Plainpalais SA collabore avec BDO SA.

Conformément aux principes définis par la NAS 890, le système de contrôle interne (SCI) relatif à l'établissement des états financiers est documenté et vérifiable. Il est adapté aux risques financiers et connu des collaborateurs responsables. Ces derniers, sensibilisés au contrôle, appliquent le système de contrôle interne quotidiennement.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation s'est dotée d'une politique et d'un système de contrôle interne. La politique du système de contrôle interne de la Fondation définit l'organisation et les activités ainsi que les acteurs et leurs responsabilités pour assurer une gestion efficace et appropriée du contrôle interne. Le système de contrôle interne utilise les outils mis à disposition pour le contrôle interne de l'Etat de Genève pour assurer la documentation des risques et des contrôles.

L'objectif du SCI est, d'une part, de poser les bases d'une culture de gestion des risques en développant une compréhension commune des notions de risque et de contrôles et des terminologies employées et, d'autre part, d'identifier et contrôler les risques par l'intermédiaire de l'organisation suivante :

- le coordinateur SCI récolte et documente auprès des cadres ou des directeurs les risques inhérents à leur domaine d'activités. Il consolide et publie l'inventaire annuel des risques de la Fondation ;
- l'inventaire des risques est revu lors d'une séance plénière avec les propriétaires (personne responsable du suivi) des risques ;
- la cartographie des risques est validée par le Comité Risques puis entérinée par le Conseil de Fondation ;
- les risques majeurs de la Fondation sont restitués à l'Etat ;
- le coordinateur SCI suit les actions de réduction de risques et d'amélioration des contrôles.

Le Comité Risques de la Fondation est composé de deux membres du Conseil de Fondation, Mme Karine HERMENIER CASTRO et M. Dominique TINGUELY.

En plus, ce comité peut s'adjoindre, pour assistance, les services de M. Damien ZUBER, Directeur général, et de M. Stéphane BERTOSSA, Directeur administratif et financier. La fonction de coordinateur SCI a été assurée par la société API SA, M. Nathanel BORROS et Mme Charlotte ZEKIRITI.

Trois séances du Comité Risques ont été menées en 2024. Il en découle l'évolution suivante de l'appréciation des risques : la probabilité des risques « Procédure d'achats FP non respectée » et « La FP est victime d'un acte terroriste » augmente, ces risques passent du niveau Modéré à Significatif. L'impact global des risques « Augmentation du coût de l'électricité » et « Dépassement du budget Travaux / Investissements » a baissé, ces risques passent du niveau Significatif à Modéré. Le risque « Cybersquatting » fait son apparition dans l'inventaire avec un niveau « Significatif ».

Les représentants des conseils d'administration se sont réunis une fois pour chaque entité.

34. PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES

En milliers de CHF au 31 décembre	2024
Produits extraordinaires	
Indemnisation assureurs	62
Correctif AFC	202
Correction recettes publicitaires par Le Comptoir Immobilier	114
Divers	24
Abandon factures travaux en cours galerie marchande en diminution	-343
Règlement différend avec locataire galerie marchande en diminution	-17
Total	42
Charges extraordinaires	
Abandon facture mandat Lancy	-29
Provision travaux litigieux 2017-2019 au parking P+R Etoile	-510
Provision pour prétentions de la Ville de Genève sur macarons multizones	-4 394
Total	-4 932

35. ATTRIBUTION DU BENEFICE

Le Conseil d'Etat a décidé par arrêté du 6 juillet 2022 que, vu : l'article 35, alinéas 1 et 2 et de la loi sur l'organisation des institutions de droit public (LOIDP) ; la lettre du Conseil d'Etat du 8 juin 2022 adressée à la Présidence de la Fondation des Parkings relative à l'affectation du bénéfice de de la Fondation ; la décision du Conseil de Fondation du 20 juin 2022 ; la convention d'objectifs du 7 octobre 2019 entre le Canton de Genève et la Fondation des Parkings valable, après prorogation, jusqu'au 31 décembre 2024, la Fondation des Parkings est redevable envers l'Etat de 50 % du bénéfice annuel net consolidé de l'exercice 2024, soit un montant de CHF 8'464'664.-.

Stéphane Bertossa,
Directeur administratif et financier

18 février 2025

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Fondation des parkings (la fondation), comprenant le compte de résultat, le bilan, la variation des fonds propres, le flux de trésorerie et les notes aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables, pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF) et sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la fondation, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil de Fondation. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels consolidés et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux comptes annuels consolidés

Le Conseil de Fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels consolidés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) avec les dérogations édictées par le Conseil d'Etat et décrites dans le Règlement sur l'établissement des états financiers (REEF), aux dispositions légales et à l'acte de fondation. Il est, en outre, responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, le Conseil de Fondation est responsable d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre ses activités. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas

échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la fondation à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil de Fondation a l'intention de liquider la fondation ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels consolidés est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse :

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>.

Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil de Fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Genève, le 3 mars 2025

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Alexandre Ribordy
Réviseur agréé

Illustrations : Atelier Clauson
Réalisation : Atelier Pointif, Glenn Michel
Atar Roto Presse, Genève
Ce produit est imprimé sur du papier recyclé certifié FSC® C154575



RECYCLÉ
Papier fait à partir
de matériaux recyclés
FSC® C154575



**FONDATION
DES
PARKINGS**

Carrefour de l'Etoile 1
Case postale 1775
1211 Genève 26
+41 22 827 44 90

admin@fondation-parkings.ch
www.geneve-parking.ch

